



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 2 octobre 2018 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance.
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour.
- 10.03** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018.
- 10.04** Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2018 à 17 h.

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Autoriser la prolongation du contrat - Montage et démontage de la structure gonflable au centre de soccer saisonnier du stade Hébert - Contrat numéro 300-181 - SOLLERTIA INC. - 307 032,03 \$ plus la variation du pourcentage de l'IPC.
- 20.02** Autoriser une dépense supplémentaire - Programme de réfection routière 2017 - Phase II - Contrat numéro 102-154 - DEMIX CONSTRUCTION (UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.) – 22 018,28 \$.

- 20.03** Octroi de contrat - Fourniture de bancs extérieurs avec dossier, composés de fonte d'aluminium et de plastique recyclé - Appel d'offres numéro 18-17211 - EQUIPARC MANUFACTURIER D'ÉQUIPEMENT DE PARCS INC. – 53 256,42 \$.
- 20.04** Octroi de contrat - Fourniture de lampadaires au DEL décoratifs complets, bollards et luminaires muraux - Appel d'offres numéro 18-17212 - LUMCA INC. - 121 862 \$.
- 20.05** Octroi de contrat - Fourniture et livraison de tables de pique-nique de trois (3) niveaux - Appel d'offres numéro 18-17115 - TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. – 94 702,61 \$.
- 20.06** Octroi de contrat - Fourniture et installation d'équipements d'exercice extérieurs au Complexe sportif Saint-Léonard - Appel d'offres numéro 18-17187 - TESSIER RÉCRÉO-PARC INC.- 47 198,69 \$.
- 20.07** Octroi de contrat - Équipements de jeu pour les aires extérieures - Appel d'offres numéro 18-17072 - TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. – 55 756,26 \$.
- 20.08** Octroi de contrat - Service d'essouchement d'arbres publics - Appel d'offres numéro 18-17250 - 9211-4560 QUÉBEC INC. (ÉMONDAGE SBP) – 53 003,48 \$.
- 20.09** Octroi de contrat - Service d'entretien des équipements de transport vertical - Bâtiments Ville et SPVM - Appel d'offres numéro 18-16797 - ASCENSEURS MICROTEC INC. – 50 985,90 \$.
- 20.10** Rejet de la soumission - Services professionnels pour la réalisation d'un diagnostic et d'un processus de consultation citoyenne pour la Politique de l'enfant - Appel d'offres numéro SP-138B.
- 20.11** Rejet des soumissions - Reconstruction des surfaces de tennis en béton bitumineux aux parcs Coubertin, Hébert et Luigi-Pirandello - Appel d'offres numéro 201-166.
- 20.12** Accorder une aide financière de 300 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour l'Opération Nez rouge de Montréal dans la cadre de sa campagne de sensibilisation 2018.
- 20.13** Approuver le projet de convention et accorder une aide financière non récurrente de 8 000 \$ à l'Accueil aux immigrants de l'est de Montréal pour le projet « Agente de milieu » dédié aux enfants et familles immigrantes dans le cadre de la Politique de l'enfant pour l'année 2018.

- 20.14** Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 23 994 \$ à Gestion Multisports St-Léonard pour la continuité du projet « Cette année, je découvre de Nouveaux Horizons » dans le cadre du programme « Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans » et de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (MIDI-Ville - 2018-2021).
- 20.15** Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 40 000 \$ à Concertation Saint-Léonard pour les années 2018 et 2019 dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la Métropole (FIRM).
- 20.16** Autoriser la signature d'une entente avec 3088843 NOVA SCOTIA COMPANY pour des travaux d'infrastructures dans le cadre du projet de redéveloppement du lot numéro 1 002 525 du cadastre du Québec (Domaine Renaissance) situé dans le quadrant sud-ouest de l'intersection des boulevards Viau et Robert.

30 – Administration et finances

- 30.01** Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 août 2018.
- 30.02** Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 août 2018.
- 30.03** Autoriser la disposition à titre gratuit des équipements d'entraînement ayant dépassé leur durée de vie et inutilisés - LE PATRO LE PRÉVOST.

40 – Réglementation

- 40.01** Recommandation du comité consultatif d'urbanisme - Modification au plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2016-20 - Modification de la façade d'un bâtiment résidentiel unifamilial jumelé situé au 4523, boulevard Couture - Lot numéro 1 000 656 du cadastre du Québec - District de Saint-Léonard-Ouest.
- 40.02** Recommandation du comité consultatif d'urbanisme - Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) - Construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8990, rue Asselin - Lot numéro 1 332 526 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest.

- 40.03** Recommandation du comité consultatif d'urbanisme - Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) - Construction d'un bâtiment résidentiel situé au 5840, rue Jarry - Lots numéros 1 123 913 et 1 122 888 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Est.
- 40.04** Adoption d'un premier projet de résolution - Projet particulier PPCMOI 2018-04/C02-14 - 5650-5700, rue du Hautbois - Lot numéro 3 630 648 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Est.
- 40.05** Autoriser la tenue d'événements spéciaux et adopter l'ordonnance 2144, O-5 en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (2144) afin de permettre l'occupation du domaine public, pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois d'octobre 2018.

60 – Information

- 60.01** Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 septembre 2018.
- 60.02** Dépôt des statistiques concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage - Août 2018.
- 60.03** Dépôt du bilan 2017-2018 du Plan local de déplacements de Saint-Léonard.

MOT DU MAIRE

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance.



Dossier # : 1182242007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat - Montage et démontage de la structure gonflable au centre de soccer saisonnier du stade Hébert - Contrat numéro 300-181 - SOLLERTIA INC. - 307 032,03 \$ plus la variation du pourcentage de l'IPC.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser la dernière prolongation du contrat avec SOLLERTIA INC. pour le montage et le démontage de la structure gonflable au centre de soccer saisonnier du stade Hébert, contrat numéro 300-181, au montant total de 307 032,03 \$ plus la variation du pourcentage de l'IPC.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2018-09-20 11:20

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182242007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat - Montage et démontage de la structure gonflable au centre de soccer saisonnier du stade Hébert - Contrat numéro 300-181 - SOLLERTIA INC. - 307 032,03 \$ plus la variation du pourcentage de l'IPC.

CONTENU

CONTEXTE

Un contrat a été octroyé le 4 mai 2015 à SOLLERTIA INC. pour le montage et le démontage de la structure gonflable au centre de soccer saisonnier du stade Hébert, contrat numéro 300-181, pour la période du 5 mai 2015 au 6 mai 2016, avec 4 prolongations possibles de contrat, d'une durée d'un an chacune (montage et démontage). L'article 1 des clauses particulières au cahier des charges générales de ce contrat prévoit la possibilité de prolongation de celui-ci. Il est recommandé de se prévaloir de cette clause afin de prolonger une dernière fois ce contrat pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, le tout sans modification aux conditions du contrat initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA17 13 0199 en date du 5 septembre 2017 (1170391004) - Autoriser la prolongation du contrat - Montage et démontage de la structure gonflable au centre de soccer saisonnier du stade Hébert - Contrat numéro 300-181 - SOLLERTIA INC. - 303 721,10 \$ plus la variation du pourcentage de l'IPC.

- Résolution numéro CA16 13 0253 en date du 6 septembre 2016 (1160391004) - Autoriser la prolongation du contrat - Montage et démontage de la structure gonflable au centre de soccer saisonnier du stade Hébert - Contrat numéro 300-181 - SOLLERTIA INC. - 301 310,61 \$ plus la variation du pourcentage de l'IPC.

DESCRIPTION

D'autoriser la prolongation du contrat avec la compagnie SOLLERTIA INC. pour le montage et le démontage de la structure gonflable au centre de soccer saisonnier du stade Hébert, contrat numéro 300-181, pour une dernière période d'un an.

JUSTIFICATION

L'entrepreneur a confirmé, par écrit, son accord pour prolonger le contrat pour une année supplémentaire, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. Copie de cette lettre est en pièce jointe au sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant pour le montage et le démontage de la structure, pour l'année 2019, s'élèvera à 307 032,04 \$, taxes incluses, plus l'ajustement de l'IPC qui ne sera connu qu'à la fin de l'année 2018. Le montant doit être imputé de la façon suivante :

Division des sports, des loisirs et du développement social

Exploitation des parcs et terrains de jeux Services techniques - Sports, culture et événements publics

Concordance SIMON

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
2432	0010000	305128	07167	54506	000000	0000	000000	00000	00000	00000

Les crédits devront être réservés par une demande d'achat en début d'année 2019 par la la division Édifices, Équipements et Parcs

Le contrat initial comportait un montant de 20 000 \$ à titre de budget de contingence.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet respectera l'échéancier suivant pour la dernière année (selon les conditions climatiques) :

Avril 2019 - travaux de démontage

Décembre 2019 - Fin des travaux de montage

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hugo A BÉLANGER, Saint-Léonard
Nathalie H HÉBERT, Saint-Léonard
Jean-François MARCHAND, Saint-Léonard

Lecture :

Nathalie H HÉBERT, 13 septembre 2018
Hugo A BÉLANGER, 12 septembre 2018
Jean-François MARCHAND, 12 septembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe LETENDRE
Chargée de projets - Bâtiments

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-12

Dominic POITRAS
Directeur des travaux publics - St-Léonard



Dossier # : 1183693017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire - Programme de réfection routière 2017 - Phase II - Contrat numéro 102-154 - DEMIX CONSTRUCTION (UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.) - 22 018,28 \$.

ATTENDU QU'une somme additionnelle est nécessaire pour payer l'entrepreneur en vertu de la clause d'ajustement du bitume.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 22 018,28 \$ à DEMIX CONSTRUCTION (UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.) pour le Programme de réfection routière 2017 - Phase II, contrat numéro 102-154.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2018-09-28 11:33

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183693017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire - Programme de réfection routière 2017 - Phase II - Contrat numéro 102-154 - DEMIX CONSTRUCTION (UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.) - 22 018,28 \$.

CONTENU

CONTEXTE

En mai 2017, l'arrondissement a octroyé un contrat à la compagnie DEMIX CONSTRUCTION (UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.) afin d'effectuer des travaux de réfection routière de la phase II du Programme de réfection routière (PRR) 2017. Celui-ci a été terminé en septembre 2017. Une fois toutes les quantités comptabilisées et les diverses clauses d'ajustement de prix appliquées, il a été constaté que le montant total final du contrat dépassait la valeur du contrat autorisé par le conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA17 13 0120 en date du 18 mai 2017 (1176770002) - Octroi de contrat - Programme de réfection routière 2017 - Phase II - Contrat numéro 102-154 - DEMIX CONSTRUCTION (UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.) - 5 946 974,61 \$.

DESCRIPTION

Il existe dans les documents d'appel d'offres diverses clauses d'ajustement au contrat (ajustement pour l'indexation du bitume, pénalité pour épaisseur et compaction du revêtement bitumineux non-conforme, etc.) qui se calculent une fois les travaux terminés. Une fois toutes les quantités mesurées et les diverses clauses d'ajustement appliquées, il en a résulté qu'il y avait une dépense supplémentaire de 22 018,28 \$ nécessaire pour payer les travaux effectués dans le cadre du contrat numéro 102-154. En conséquence, une somme additionnelle de 22 018,28 \$ est nécessaire afin de pouvoir payer l'entrepreneur pour les travaux réalisés.

JUSTIFICATION

Le montant du contrat doit être augmenté de 22 018,28 \$ afin de respecter nos obligations contractuelles. Ce montant représente 0,4 % de la valeur du montant initialement autorisé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Provenance: Emprunt autorisé par le règlement 2228 (source SIMON : 3217228)
Imputation: Réfection de rues 2017

Projet Sous-projet Crédit Contrat

55718 1755718001 20 105,62 \$ 22 018,28 \$

Concordance SIMON

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	3217228	801250	03103	57201	000000	0000	164536	000000	17025	00000

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat 567431.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Stéphane LAVALLÉE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François MARCHAND, Saint-Léonard

Lecture :

Jean-François MARCHAND, 19 septembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-17

Louis LAFONTAINE
Chargé de projets - Génie

Dominic POITRAS
Directeur - travaux publics



Dossier # : 1182242009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Fourniture de bancs extérieurs avec dossier, composés de fonte d'aluminium et de plastique recyclé - Appel d'offres numéro 18-17211 - EQUIPARC MANUFACTURIER D'ÉQUIPEMENT DE PARCS INC. - 53 256,42 \$.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'octroyer un contrat à ÉQUIPARC MANUFACTURIER D'ÉQUIPEMENT DE PARCS INC., le seul soumissionnaire conforme, pour la fourniture de bancs extérieurs avec dossier, composés de fonte d'aluminium et de plastique recyclé, appel d'offres numéro 18-17211, au montant total de 53 256,42 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2018-09-20 09:09

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182242009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Fourniture de bancs extérieurs avec dossier, composés de fonte d'aluminium et de plastique recyclé - Appel d'offres numéro 18-17211 - EQUIPARC MANUFACTURIER D'ÉQUIPEMENT DE PARCS INC. - 53 256,42 \$.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement souhaite rajeunir le mobilier urbain de son complexe administratif qui comprend : la mairie d'arrondissement, la bibliothèque ainsi que le Centre communautaire Leonardo Da Vinci. À cet effet, un appel d'offres sur invitation a été lancé par le Service de l'approvisionnement afin d'obtenir des offres pour l'achat de 9 nouveaux bancs. Ceux-ci s'harmoniseront avec les nouveaux lampadaires pour lesquels l'appel d'offres numéro 18-17212 a été lancé (GDD 1182242008).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision numéro D2182242002 en date du 3 août 2018 (1182242002) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de bancs extérieurs avec dossier, composés de fonte d'aluminium et de plastique recyclé - Appel d'offres numéro 18-17211.

DESCRIPTION

Suite à l'ouverture des soumissions et à l'analyse de celles-ci, le Service de l'approvisionnement recommande d'octroyer le contrat à EQUIPARC MANUFACTURIER D'ÉQUIPEMENT DE PARCS INC., le seul soumissionnaire conforme, pour la fourniture de bancs extérieurs avec dossier, composés de fonte d'aluminium et de plastique recyclé, appel d'offres numéro 18-17211, pour un montant total de 53 256,42\$.

Toutes les informations concernant le nombre de soumissions reçues et les prix soumis se retrouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement jointe au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Le contrat était estimé à 61 195,44 \$. L'écart entre l'estimation et le montant soumis est de -7 939,02 \$, soit une différence de -13 %. L'écart s'explique par la recherche de nouveaux fournisseurs lors de l'appel d'offres sur invitation et par le fait que l'estimation était basé sur des « prix de liste ». Il est pratique courante que lors d'un appel d'offres, les entrepreneurs accordent une escompte sur ces prix afin de remporter l'appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Emprunt autorisé par le Règlement 2238 - Travaux d'aménagement de parcs - 2018

PROJET SOUS-PROJET CRÉDIT CONTRAT

169898 1834614014 48 630,21\$ 53 256,42 \$

Concordance SIMON

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	3218238	801250	07165	57401	00000	0000	169898	000000	45010	00000

Les crédits requis ont été réservés par la demande d'achat numéro 566708

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fourniture des bancs en octobre 2018

Installation par la Division des édifices, des équipements et des parcs selon leur disponibilité

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Daniel LÉGER)

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François MARCHAND, Saint-Léonard
Daniel LÉGER, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Daniel LÉGER, 12 septembre 2018

Jean-François MARCHAND, 12 septembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe LETENDRE
Chargée de projets - Bâtiments

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-12

Dominic POITRAS
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1182242008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Fourniture de lampadaires au DEL décoratifs complets, bollards et luminaires muraux - Appel d'offres numéro 18-17212 - LUMCA INC. - 121 862 \$.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'octroyer un contrat à LUMCA INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de lampadaires au DEL décoratifs complets, bollards et luminaires muraux, appel d'offres numéro 18-17212, au montant total de 121 862 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2018-09-20 09:10

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182242008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Fourniture de lampadaires au DEL décoratifs complets, bollards et luminaires muraux - Appel d'offres numéro 18-17212 - LUMCA INC. - 121 862 \$.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement souhaite rajeunir le mobilier urbain incluant l'éclairage des passages pour piétons de son complexe administratif qui comprend : la mairie d'arrondissement, la bibliothèque ainsi que le Centre communautaire Leonardo Da Vinci. À cet effet, un appel d'offres public a été lancé par le Service de l'approvisionnement afin d'obtenir des offres pour l'achat de nouveaux lampadaires, bollards et luminaires muraux à l'éclairage DEL (diode électroluminescente).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision numéro D2182242001 en date du 3 août 2018 (1182242002) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de lampadaires décoratifs au DEL complets, bollards et luminaires muraux, appel d'offres numéro 18-17212.

DESCRIPTION

Suite à l'ouverture des soumissions et à l'analyse de celles-ci, le Service de l'approvisionnement recommande d'octroyer le contrat à LUMCA INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de lampadaires au DEL décoratifs complets, bollards et luminaires muraux, appel d'offres numéro 18-17212, pour un montant total de 121 862,00 \$.

Toutes les informations concernant le nombre de soumissions reçues et les prix soumis se retrouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement jointe au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Le contrat était estimé à 144 592,56 \$. L'écart entre l'estimation et le montant soumis est de - 22 730,56 \$, soit une différence de -16 %. L'écart s'explique par le fait que la soumission a été déposée par le fabricant et non un agent distributeur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Emprunt autorisé par le Règlement 2238 - Travaux d'aménagement de parcs - 2018

PROJET SOUS-PROJET CRÉDIT CONTRAT

169898 1834614014 111 276,25 \$ 121 862,00 \$

Concordance SIMON

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	3218238	801250	07165	57401	000000	0000	169898	000000	45010	00000

Les crédits requis ont été réservés par la demande d'achat numéro 566787.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier est en lien avec la préservation des ressources naturelles puisque de nouvelles technologies (ÉCLAIRAGE DEL) seront utilisées afin de remplacer l'actuel éclairage incandescent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fourniture des appareils - Janvier 2019

Installation par la Division des édifices, des équipements et des parcs selon leur disponibilité

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Daniel LÉGER)

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François MARCHAND, Saint-Léonard

Lecture :

Jean-François MARCHAND, 13 septembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe LETENDRE
Chargée de projets - Bâtiments

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-12

Dominic POITRAS
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1183309023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat – Fourniture et livraison de tables de pique-nique de trois (3) niveaux – Appel d’offres numéro 18-17115 – TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. – 94 702,61 \$.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'octroyer un contrat à TESSIER RÉCRÉO-PARC INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture et livraison de tables de pique-nique de trois (3) niveaux, appel d’offres numéro 18-17115, au montant total de 94 702,61 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2018-08-27 16:22

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183309023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat – Fourniture et livraison de tables de pique-nique de trois (3) niveaux – Appel d’offres numéro 18-17115 – TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. – 94 702,61 \$.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Saint-Léonard a pour mission, par l'intermédiaire de ses deux plans d'action locaux (MADA et Accessibilité universelle), de rendre accessible universellement l'ensemble de ses parcs. L'ajout d'aire de repos répondant aux exigences de ces plans permettrait de répondre adéquatement aux besoins des citoyens léonardois. En 2015 et 2016, l'arrondissement de Saint Léonard a accordé de l'aide financière pour des projets de marches exploratoires s'inscrivant dans Plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2014-2017 de l'arrondissement de Saint-Léonard, et plus particulièrement en lien avec l'objectif 4.4.1 : *Favoriser l'organisation de marches exploratoires en ciblant d'abord les secteurs les plus densément fréquentés par les aînés* (GDD1154227010 et GDD1163309001).

Dans le cadre des projets de marches exploratoires, les partenaires suivants était présents dans le but d'analyser les besoins et de faire des recommandations pour bonifier le sentiment de sécurité dans les parcs et promouvoir l'activité de la marche pour les aînés.

- Les groupes d'âges d'or résidents dans chacun des pavillons;
- Citoyens aînés;
- SPVM;
- Gestionnaire en liens avec les installations (SOGEP, SODEM);
- Conseillère en sécurité urbaine et urbanisme (Concertation Saint-Léonard);
- Départements municipaux : division sports, loisirs et développement social, division voirie, des parcs et des espaces verts et la section qualité du milieu de vie.

Un des constats majeurs étant ressorti de ces marches exploratoires est le manque d'aire de repos accessible dans chacun des parcs de l'arrondissement. La mise en place de ce type d'aire de repos dans chacun des parcs de l'arrondissement permettrait de s'arrimer avec les installations existantes tout en adhérant aux normes d'accessibilité universelle dans l'aménagement de l'espace urbain. Un comité mixte des parcs inter-division a été mis sur pied à l'arrondissement, dans le but de donner une vision commune de l'aménagement des parcs et d'assurer un suivi face aux différents principes mise en place par les deux plans d'action locaux.

L'aménagement d'aire de repos dans les parcs de l'arrondissement, lieux propices aux

activités de socialisation qui sont faciles d'accès pour les gens à mobilité réduite, permettra de répondre à un besoin important des aînés.

Pour répondre à ce besoin, l'arrondissement de Saint-Léonard souhaite se doter de neuf (9) grandes tables de pique-nique qui seront installées dans les différents parcs sur le territoire de l'arrondissement.

Le 4 avril 2016, par sa résolution numéro CA16 13 0072, le conseil d'arrondissement a autorisé le dépôt de projets dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité Universelle – Montréal 2016-2018 et a adhéré aux objectifs de ce programme pour obtenir une aide financière. Le présent contrat résulte de cette demande puisque le projet « aménagement d'une aire de repos accessible dans chacun des parcs de l'arrondissement (tables à pique-nique adaptées, abris pour tables à pique-nique, sentiers pédestres fontaines dans les parcs, etc.) » a été approuvé le 29 juin 2016 par la résolution numéro CE16 1141 du comité exécutif. Il est donc financé à 100 % par la ville centre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA16 13 0371 en date du 5 décembre 2016 (1163309001) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 15 000 \$ à Concertation Saint-Léonard pour son projet de quinze (15) marches exploratoires sur le territoire de l'arrondissement dans le cadre du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2104-2017 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

- Résolution numéro CE16 1141 en date du 29 juin 2016 (1165066007) - Approuver les 28 projets d'infrastructures proposés dont 26 par 13 arrondissements et deux par deux services centraux de la Ville de Montréal, dans le cadre du « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2016-2018 », tel que décrits au sommaire décisionnel.
- Résolution numéro CA16 13 0072 en date du 4 avril 2016 (1164013003) - Autoriser le dépôt de projets dans le cadre du programme municipalité amie des aînés (MADA) et accessibilité universelle - Montréal 2016-2018 pour un montant total de 600 000 \$.

DESCRIPTION

Suite à l'ouverture des soumissions et à l'analyse de celles-ci, le Service de l'approvisionnement recommande d'octroyer le contrat à TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. le plus bas soumissionnaire conforme, pour fourniture et livraison de tables de pique-nique de trois (3) niveaux, appel d'offres numéro 18-17115, pour un montant total de 94 702,61 \$. Toutes les informations concernant le nombre de soumissions reçues et les prix soumis se retrouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement jointe au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Le contrat était estimé à 98 878,50 \$. L'écart entre le montant soumis et l'estimation est de - 4 175,89 \$, soit une différence de - 4,2 %.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une dépense de 94 702,61 \$, taxes incluses, soit 86 476,11 \$ net de ristournes, sera assumée par le Service de la diversité sociale et des sports via le règlement d'emprunt 16-014.

Le détail des informations concernant la certification des fonds est présenté sous l'intervention du service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Livraison des tables : novembre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Andres LARMAT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hugo A BÉLANGER, Saint-Léonard
Olivier LONGPRÉ, Saint-Léonard
Jean-François MARCHAND, Saint-Léonard
Jacques LALONDE, Saint-Léonard
Johanne DAIGNEAULT, Saint-Léonard
Carole CHOUINARD, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Carole CHOUINARD, 27 août 2018
Johanne DAIGNEAULT, 22 août 2018
Jean-François MARCHAND, 22 août 2018
Olivier LONGPRÉ, 21 août 2018

Jacques LALONDE, 21 août 2018
Hugo A BÉLANGER, 21 août 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie LABERGE
Agente de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-21

Nathalie H HÉBERT
Directrice des loisirs, de la culture et des
communications



Dossier # : 1185910006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Fourniture et installation d'équipements d'exercice extérieurs au Complexe sportif Saint-Léonard - Appel d'offres numéro 18-17187 - TESSIER RÉCRÉO-PARC INC.- 47 198,69 \$.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'octroyer un contrat à TESSIER RÉCRÉO-PARC INC., le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation par le comité de sélection, pour la fourniture et installation d'équipements d'exercice extérieurs au Complexe sportif Saint-Léonard, appel d'offres numéro 18-17187, au prix de sa soumission, soit pour un montant total de 44 951,13 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 47 198,69 \$, soit 44 951,13 \$, le prix de la soumission, augmenté de 2 247,56 \$, à titre de budget de contingence.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2018-09-20 15:49

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1185910006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Fourniture et installation d'équipements d'exercice extérieurs au Complexe sportif Saint-Léonard - Appel d'offres numéro 18-17187 - TESSIER RÉCRÉO-PARC INC.- 47 198,69 \$.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement souhaite procéder à la construction d'une aire d'exercices extérieurs le long de la piste d'athlétisme du Complexe sportif Saint-Léonard, près de l'aréna Martin-Brodeur. Les travaux sont requis afin de combler le besoin pour ce type d'équipements. Les travaux doivent être réalisés impérativement en 2018 afin de bénéficier d'une subvention dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020. L'arrondissement a donc autorisé le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal à lancer un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et installation d'équipements d'exercice extérieurs au Complexe sportif Saint-Léonard, appel d'offres numéro 18-17187. Cet appel d'offres a été lancé le 16 août 2018 et l'ouverture des soumissions s'est faite le 31 août 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision antérieure numéro D1185910005 en date du 17 août 2018 (2185910005) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour la fourniture et l'installation d'équipements d'exercice extérieurs au Complexe sportif Saint-Léonard - Appel d'offres numéro 18-17187.

- Résolution numéro CE18 0719 en date du 2 mai 2018 (1181643001) - Adopter le « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020 » / Approuver les 57 projets d'infrastructures proposés par 15 arrondissements et deux services centraux de la Ville de Montréal, dans le cadre du « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020 », tels que décrits au sommaire décisionnel.
- Résolution numéro CE16 1141 en date du 29 juin 2016 (1165066007) - Approuver les 28 projets d'infrastructure, dont 26 proposés par 13 arrondissements de la Ville de Montréal et deux par deux services centraux, dans le cadre du « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2016 - 2018 », tels que décrits au dossier décisionnel.

- Résolution numéro CE16 0153 en date du 27 janvier 2016 (1150706009) - Approuver le « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2016-2018 ».

DESCRIPTION

Suite à l'ouverture des soumissions, à l'analyse de celles-ci par le Service de l'approvisionnement et à l'évaluation du comité de sélection, le Service de l'approvisionnement recommande d'octroyer le contrat à TESSIER RÉCRÉO-PARC INC., le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage par le comité de sélection, pour la fourniture et installation d'équipements d'exercice extérieurs au Complexe sportif Saint-Léonard, appel d'offres numéro 18-17187, pour un montant total de 44 951,13 \$. Toutes les informations concernant le nombre de soumissions reçues, les prix soumis et l'évaluation du comité de sélection se retrouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement jointe au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Le contrat était estimé à 60 000 \$. L'écart entre le montant soumis et l'estimation est de - 15 048,87 \$, soit une différence de - 33,5 %. La raison de cet écart réside dans le fait qu'il est difficile d'estimer avec exactitude ce genre de projet, étant donné qu'il est impossible d'évaluer à l'avance le type d'équipements que les soumissionnaires vont proposer, chaque fabricant ayant un type d'équipements qui lui est propre. Le contrat doit être accordé et les travaux réalisés cette année pour bénéficier de la subvention dans le cadre du programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal prévu pour ce contrat est de 47 198,69 \$ sera assumé comme suit : Un montant maximal de 43 098,69 \$ (net de ristournes) sera financé par le *Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ pour financer l'acquisition et installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles (17-047)*.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Emprunt autorisé par le Règlement 17-047

PROJET SOUS-PROJET CRÉDIT CONTRAT

34614 1834614023 43 098,70 \$ 47 198,69 \$

Concordance SIMON

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6101	7717047	801250	07165	57401	000000	0000	173945	000000	45010	00000

Le budget est disponible au Programme triennal d'immobilisations.

La dépense maximale de 47 198,69 \$ représente un montant de 44 951,13 \$, le prix de la soumission, augmenté de 2 247,56 \$, à titre de budget de contingence.

Les crédits requis ont été réservés par l'engagement numéro eg_CC85910006 tel que présenté dans l'intervention du Service des Finances de la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 15 octobre 2018

Fin des travaux : 15 décembre 2018

Ces dates sont approximatives.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Johanne LANGLOIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie H HÉBERT, Saint-Léonard

Hugo A BÉLANGER, Saint-Léonard

Jean-François MARCHAND, Saint-Léonard

Carole CHOUIARD, Service de la diversité sociale et des sports

Johanne DAIGNEAULT, Saint-Léonard

Jacques LALONDE, Saint-Léonard

Lecture :

Jacques LALONDE, 17 septembre 2018

Johanne DAIGNEAULT, 17 septembre 2018

Hugo A BÉLANGER, 17 septembre 2018

Nathalie H HÉBERT, 17 septembre 2018

Jean-François MARCHAND, 17 septembre 2018
Carole CHOUINARD, 17 septembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Pierre DROUIN
Chargé de projets - Genie

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-17

Dominic POITRAS
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1183693016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat – Équipements de jeu pour les aires extérieures - Appel d'offres numéro 18-17072 – TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. - 55 756,26 \$.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'octroyer un contrat à TESSIER RÉCRÉO-PARC INC., le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation par le comité de sélection, pour les équipements de jeu pour les aires extérieures, appel d'offres numéro 18-17072, au prix de sa soumission, soit pour un montant de 53 101,20 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 55 756,26 \$, soit 53 101,20 \$, le prix de la soumission, augmenté de 2 655,06 \$, à titre de budget de contingence.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2018-09-21 09:16

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183693016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat – Équipements de jeu pour les aires extérieures - Appel d'offres numéro 18-17072 – TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. - 55 756,26 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Au cours des dernières années, un nouveau développement résidentiel a vu le jour dans le quadrant sud-est de l'intersection des boulevards Viau et des Grandes-Prairies, dans lequel deux nouvelles rues ont été construites, soit les rues Michel-David et Antonino-Spada. Actuellement, il y a un terrain d'une superficie d'environ 1 000 m² appartenant à la Ville, situé au nord de la rue Antonino-Spada et au sud du boulevard des Grandes-Prairies, qui doit être aménagé. Le 3 juillet dernier, l'arrondissement a octroyé un contrat à la compagnie H2L Excavation inc. afin de procéder aux travaux d'aménagement de ce parc (contrat numéro 201-165). Cependant, ceux-ci n'incluent pas la fourniture et l'installation des équipements de jeu. À cette fin, l'arrondissement a autorisé le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal à lancer un appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'équipements pour les aires de jeu du mini parc situé entre la rue Antonino-Spada et le boulevard des Grandes-Prairies. Un appel d'offres portant le numéro 18-17072 a été lancé le 4 juillet 2018 et l'ouverture des soumissions s'est faite le 31 juillet 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision numéro D1183693013 en date du 29 juin 2018 (2183693013) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public, l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour la fourniture et l'installation d'équipements pour les aires de jeu du mini parc situé entre la rue Antonino-Spada et le boulevard des Grandes-Prairies - Appel d'offres numéro 18-17072.

DESCRIPTION

Suite à l'ouverture des soumissions, à l'analyse de celles-ci par le Service de l'approvisionnement et à l'évaluation du comité de sélection, le Service de l'approvisionnement recommande d'octroyer le contrat à TESSIER RÉCRÉO-PARC INC., le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage, pour les équipements de jeu pour les aires extérieures, appel d'offres numéro 18-17072, au prix de sa soumission, soit pour un montant total de 53 101,20 \$.

Toutes les informations concernant le nombre de soumissions reçues, les prix soumis et l'évaluation du comité de sélection se retrouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement jointe au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Le contrat était estimé à 114 975 \$. L'écart entre l'estimation et le montant soumis est de - 61 873,80 \$, soit une différence de - 53,8 %. Toutefois, en cours d'appel d'offres, une estimation révisée a été établie à 60 000 \$ (écart de - 6 898,80 \$, soit une différence de - 11,5 %). La raison de l'écart de 53,8 % réside dans le fait qu'il est difficile d'estimer avec exactitude ce genre de projet, étant donné qu'il est impossible d'évaluer à l'avance le type d'équipements que les soumissionnaires vont proposer, chaque fabricant ayant un type d'équipements qui lui est propre.

L'arrondissement aimerait procéder à l'installation des modules de jeu dès cet automne afin que le mini parc soit prêt à être utilisé au printemps 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour ce projet, le coût total de ce contrat de 55 756,26 \$ sera assumé comme suit :
Emprunt autorisé par le Règlement 2238

PROJET SOUS-PROJET CRÉDIT CONTRAT

34614 1834614025 50 912,90 \$ 55 756,26 \$

Concordance SIMON

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	3218238	801250	07165	57201	000000	0000	174114	000000	15010	00000

Le budget est disponible au Programme triennal d'immobilisations.

La dépense maximale de 55 756,26 \$ représente un montant de 53 101,20 \$, le prix de la soumission, augmenté de 2 655,06 \$, à titre de budget de contingence.

Les crédits requis ont été réservés par la demande d'achat numéro 567467.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 3 octobre 2018

Fin du contrat : 15 novembre 2018

Ces dates sont approximatives.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Stéphane LAVALLÉE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François MARCHAND, Saint-Léonard
Hugo A BÉLANGER, Saint-Léonard
Nathalie H HÉBERT, Saint-Léonard
Martine DE LOOF, Saint-Léonard

Lecture :

Nathalie H HÉBERT, 20 septembre 2018
Martine DE LOOF, 19 septembre 2018
Hugo A BÉLANGER, 17 septembre 2018
Jean-François MARCHAND, 17 septembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis LAFONTAINE
Chargé de projets - Génie

ENDOSSÉ PAR

Dominic POITRAS
Directeur - travaux publics

Le : 2018-09-17



Dossier # : 1187947002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division des parcs et des espaces verts
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Service d'essouchement d'arbres publics - Appel d'offres numéro 18-17250 - 9211-4560 QUÉBEC INC. (ÉMONDAGE SBP) - 53 003,48 \$.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'octroyer un contrat à 9211-4560 QUÉBEC INC. (ÉMONDAGE SBP), le plus bas soumissionnaire conforme, pour le service d'essouchement d'arbres publics, appel d'offres numéro 18-17250, au montant maximal de 53 003,48 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2018-09-20 09:07

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187947002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division des parcs et des espaces verts
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Service d'essouchement d'arbres publics - Appel d'offres numéro 18-17250 - 9211-4560 QUÉBEC INC. (ÉMONDAGE SBP) - 53 003,48 \$.

CONTENU

CONTEXTE

En juin dernier, le conseil d'arrondissement a octroyé un contrat pour un service d'essouchement de 60 arbres publics, appel d'offres numéro 18-16979. En raison des besoins en essouchement en lien avec les abattages plus nombreux depuis quelques années (impact de l'agrile du frêne, l'impact des événements et phénomènes météorologiques sur la forêt urbaine), l'arrondissement souhaite maintenant procéder à l'essouchement d'approximativement 100 autres souches d'arbres publics en bordure de rues. L'objectif étant de permettre de libérer des emplacements dans le but de pouvoir replanter de nouveaux arbres et de répondre à un besoin récurrent, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement. Un nouvel appel d'offres sur invitation a donc été lancé pour répondre à ce besoin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision déléguée numéro D1187947002 en date du 23 août 2018 (2187947002) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un service d'essouchement d'arbres publics, appel d'offres numéro 18-17250.

- Résolution numéro CA18 13 0156 en date du 4 juin 2018 (1180493006) - Octroi de contrat - Service d'essouchement d'arbres publics - Appel d'offres numéro 18-16979 - 9211-4560 QUÉBEC INC. (ÉMONDAGE SBP) - 29 721,04 \$.

DESCRIPTION

Suite à l'ouverture des soumissions et à l'analyse de celles-ci, le Service de l'approvisionnement recommande d'octroyer le contrat à la compagnie 9211-4560 QUÉBEC INC. (ÉMONDAGE SBP), le plus bas soumissionnaire conforme, pour le service d'essouchement d'arbres publics, appel d'offres numéro 18-17250, pour un montant maximal de 53 003,48 \$.

Toutes les informations concernant le nombre de soumissions reçues et les prix soumis se retrouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement jointe au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Les travaux étaient estimés à 53 884,83 \$. L'écart entre l'estimation et le montant soumis est de -881,35 \$, soit une différence de -1,63 %.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce contrat ne prévoit pas de possibilité de renouvellement.

Le montant prévu pour ce contrat est de 53 003,48 \$ et sera assumé comme suit :

Concordance SIMON

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
2432	0010000	305117	07163	55401	000000	0000	000000	000000	00000	00000

Les crédits requis ont été réservés pas la demande d'achat numéro 566671.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 3 octobre 2018

Fin du contrat : 15 décembre 2018

Ces dates sont approximatives.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Patrice P BLANCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean LACASSE
agent technique en arboriculture et
horticulture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-12

Dominic POITRAS
Directeur Travaux Publics



Dossier # : 1182242010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat – Service d'entretien des équipements de transport vertical - Bâtiments Ville et SPVM – Appel d'offres numéro 18-16797 – ASCENSEURS MICROTEC INC. – 50 985,90 \$.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'octroyer un contrat à ASCENSEURS MICROTEC INC., le plus bas soumissionnaire conforme pour le service d'entretien des équipements de transport vertical - Bâtiments Ville et SPVM, lot 3, appel d'offres numéro 18-16797, pour les années 2019 à 2021 au montant total de 44 335,56 \$. Le contrat prévoit la possibilité de renouvellement de deux périodes additionnelles de douze mois chacune, avec une augmentation de 2 % par année.

D'autoriser une dépense maximale de 50 985,90 \$, soit 44 335,56 \$, le prix de la soumission, augmenté de 6 650,34 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2018-09-20 15:50

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182242010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat – Service d'entretien des équipements de transport vertical - Bâtiments Ville et SPVM – Appel d’offres numéro 18-16797 – ASCENSEURS MICROTEC INC. – 50 985,90 \$.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement possède, dans six (6) de ses édifices publics, cinq (5) ascenseurs, un (1) monte-charge ainsi qu'une (1) plate-forme pour les personnes à mobilité réduite. L'arrondissement est tenu de procéder à l'entretien de ses sept (7) équipements de transport vertical municipaux afin de veiller à la sécurité des usagers et des biens, et ce, selon les normes exigées par le code du bâtiment. Le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement de l'appel d'offres pour le service d'entretien des équipements de transport vertical pour les bâtiments de la Ville et du SPVM et a invité les arrondissements à se joindre à cet appel d'offres afin de les faire bénéficier des prix concurrentiels et de rationaliser la gestion de l'entretien de ces appareils. Ayant répondu favorablement à cette invitation, l'arrondissement souhaite maintenant accorder le contrat d'entretien nécessaire afin de maintenir ses équipements de transport vertical en bon état assurant ainsi la sécurité des usagers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Suite à l'ouverture des soumissions et à l'analyse de celles-ci, le Service de l'approvisionnement recommande d'octroyer le contrat à ASCENSEURS MICROTEC INC, le plus bas soumissionnaire conforme pour les bâtiments de l'arrondissement de Saint-Léonard, lot 3 de l'appel d'offres pour le service d'entretien des équipements de transport vertical - Bâtiments Ville et SPVM, appel d’offres numéro 18-16797, pour un montant total de 44 335,56 \$ pour les années 2019 à 2021 avec possibilité de renouvellement de deux périodes additionnelles de douze mois chacune, pouvant nous reporter ainsi jusqu'en 2023. Toutes les informations concernant le nombre de soumissions reçues et les prix soumis se retrouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement jointe au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Le contrat était estimé à 50 845,58 \$. L'écart entre l'estimation et le montant soumis est de - 6 510,00 \$, soit une différence d'environ - 13%. L'estimation correspondait au montant du dernier renouvellement du contrat d'entretien des ascenseurs de l'arrondissement,

augmenté de 2%, appel d'offres numéro 13-13034. On peut expliquer l'écart par le fait que ASCENSEURS MICROTEC INC. est une entreprise de plus petite envergure que la précédente et qu'elle connaît déjà les équipements qui étaient en place, puisqu'elle en a déjà effectué l'entretien (mairie, bibliothèque et Maison Joseph-Gagnon) par le passé. Également, de nouveaux ascenseurs ont été ajoutés au contrat (stade Hébert, aréna Martin-Brodeur et pavillon Giuseppe-Garibaldi) et sont des équipements neufs nécessitant moins d'entretien.

Ce contrat permettra d'être conforme aux règlements de la Régie du bâtiment et de la CNESST qui prévoient qu'un appareil élévateur doit être sécuritaire, entretenu et en bon état de fonctionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce contrat est d'une durée de trois (3) ans, avec possibilité de renouvellement de deux périodes additionnelles de douze mois chacune.
Les montants inscrits aux bordereaux de soumission demeurent fermes dans la première année suivant l'adjudication du contrat d'entretien.

Une indexation annuelle sera accordée comme suit :

Au 1^{er} janvier 2019 : le montant du contrat pour la première année est de 14 486,85 \$;

Au 1^{er} janvier 2020 : augmentation de deux pour cent (2 %), pour un montant de 14 776,59 \$;

Au 1^{er} janvier 2021 : augmentation de deux pour cent (2 %), pour un montant de 15 072,12 \$.

Le montant total pour les trois (3) ans sera ainsi de 44 335,56 \$.

La dépense maximale de 50 985,90 \$ représente un montant de 44 335,56 \$, le prix de la soumission, augmenté de 6 650,34 \$, à titre de budget de contingences.

Le montant maximal de la dépense pour les trois premières années est détaillée comme suit :

Pour 2019 : 16 659,88 \$;

Pour 2020 : 16 993,08 \$;

Pour 2021 : 17 332,94 \$.

Pour les deux renouvellements possibles:

Pour 2022 : 17 679,60 \$;

Pour 2023 : 18 033,19 \$.

Division Édifices, Équipements et Parcs **Soutien Matériel et Technique - Autres dépenses**

Concordance SIMON

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
2432	0010000	305120	09008	55401	000000	0000	000000	00000	00000	00000

Les crédits devront être réservés par une demande d'achat en début d'année 2019 par la la Division des édifices, des équipements et des parcs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'objectif du Plan local de développement durable de l'arrondissement de Saint-Léonard 2017-2020.

Priorité 3	Action 11	Mesure de mise en œuvre 11.1
Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé	Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures	Souscrire aux principes de l'accessibilité universelle lors de la construction ou de la rénovation des bâtiments municipaux ainsi que dans la conception des projets d'aménagement du domaine public et d'architecture.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un report d'octroi, une interruption de service ou un refus d'octroyer le contrat contreviendrait à la réglementation en vigueur entraînant la fermeture immédiate des équipements, la sécurité des utilisateurs étant compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : octobre 2018
Début du contrat : 1^{er} janvier 2019
Fin du contrat : 31 décembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Stéphane LAVALLÉE)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Simona RADULESCU TOMESCU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François MARCHAND, Saint-Léonard
Martine DE LOOF, Saint-Léonard

Lecture :

Martine DE LOOF, 20 septembre 2018
Jean-François MARCHAND, 17 septembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe LETENDRE
Chargée de projets - Bâtiments

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-17

Dominic POITRAS
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1184346004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rejet de la soumission - Services professionnels pour la réalisation d'un diagnostic et d'un processus de consultation citoyenne pour la Politique de l'enfant - Appel d'offres numéro SP-138B.

IL EST RECOMMANDÉ:

De rejeter la seule soumission reçue pour les services professionnels pour la réalisation d'un diagnostic et d'un processus de consultation citoyenne pour la Politique de l'enfant, appel d'offres numéro SP-138B.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2018-09-21 09:17

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1184346004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rejet de la soumission - Services professionnels pour la réalisation d'un diagnostic et d'un processus de consultation citoyenne pour la Politique de l'enfant - Appel d'offres numéro SP-138B.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire décisionnel fait suite à l'appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix pour la réalisation d'un diagnostic et d'un processus de consultation citoyenne pour la Politique de l'enfant de Saint-Léonard. L'arrondissement souhaitait obtenir les services professionnels d'une firme externe pour accompagner les membres du comité de pilotage, dans le cadre des premières étapes d'élaboration d'un plan d'action local visant l'épanouissement des 0-17 ans et leurs familles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision numéro D1184346007 en date du 16 août 2018 (2184346007) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour les services professionnels pour la réalisation d'un diagnostic et d'un processus de consultation citoyenne pour la Politique de l'enfant - Appel d'offres numéro SP-138B.

DESCRIPTION

Un premier appel d'offres a été lancé le 17 avril 2018. Cinq (5) firmes ont été invitées à soumissionner et une (1) seule soumission a été reçue lors de l'ouverture le 3 mai 2018. La soumission a été analysée par le comité de sélection qui s'est réuni le 14 mai 2018. La firme n'a pas obtenu le pointage intérimaire d'au moins 70 sur 100. En conséquence, aucun contrat n'a pu être octroyé pour cet appel d'offres.

Un second appel d'offres a été lancé le 19 juin 2018. Six (6) firmes ont été invitées à soumissionner, mais aucune d'entre elles n'a finalement déposé de soumission.

Un troisième appel d'offres a été lancé le 15 août 2018. Sept (7) firmes ont été invitées à soumissionner. Une seule soumission a été reçue lors de l'ouverture le 30 août 2018.

La soumission a été analysée par le comité de sélection réuni à cette fin en ayant recours à un système de pondération et d'évaluation basé sur les critères de sélection approuvés par le directeur d'arrondissement dans une décision déléguée. Le comité de sélection qui s'est réuni le 11 septembre 2018 a procédé, dans un premier temps, à l'analyse de la soumission relativement aux critères exigés dans la grille d'évaluation. SPB PSYCHOLOGIE ORGANISATIONNELLE INC. (GRISVERT) a obtenu un pointage supérieur à 70 points au

résultat intérimaire et son enveloppe contenant les prix a été ouverte afin de procéder à l'application de la formule déterminant le pointage final. Le résultat de l'analyse est le suivant :

RANG	SOUSSIONNAIRE	POINTAGE INTÉRIMAIRE (/100)	MONTANT (TX INCL)	POINTAGE FINAL
1	SPB PSYCHOLOGIE ORGANISATIONNELLE INC. (GRISVERT)	84,5	76 725 \$	17,5301

JUSTIFICATION

La soumission reçue outrepassa l'estimation faite par l'arrondissement de 92 % et à ce titre, elle est largement trop chère. L'estimation avait été établie par la Direction des loisirs, de la culture et des communications, l'instigatrice de l'appel d'offres, en vertu de contrats similaires qui ont été octroyés dans les dernières années. Il est donc demandé de rejeter la soumission reçue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude CHARTRAND
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-17

Nathalie H HÉBERT
Directrice des loisirs, de la culture et des
communications



Dossier # : 1185910007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rejet des soumissions - Reconstruction des surfaces de tennis en béton bitumineux aux parcs Coubertin, Hébert et Luigi-Pirandello - Appel d'offres numéro 201-166.

IL EST RECOMMANDÉ:

De rejeter toutes les soumissions reçues pour la reconstruction des surfaces de tennis en béton bitumineux aux parcs Coubertin, Hébert et Luigi-Pirandello, appel d'offres numéro 201-166.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2018-09-20 09:08

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1185910007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rejet des soumissions - Reconstruction des surfaces de tennis en béton bitumineux aux parcs Coubertin, Hébert et Luigi-Pirandello - Appel d'offres numéro 201-166.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire fait suite à l'appel d'offres public afin d'obtenir des prix pour la reconstruction des surfaces de tennis en béton bitumineux aux parcs Coubertin, Hébert et Luigi-Pirandello. L'arrondissement souhaitait procéder à la reconstruction de ces surfaces de jeu aux terrains de tennis puisque la durée de vie de celles-ci est atteinte et une reconstruction est requise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision numéro D1185910006 en date du 27 août 2018 (2185910006) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la reconstruction des surfaces de tennis en béton bitumineux aux parcs Coubertin, Hébert et Luigi-Pirandello, - Appel d'offres numéro 201-166.

DESCRIPTION

Cet appel d'offres a été lancé le 28 août 2018. Huit (8) entreprises se sont procuré les documents de soumission. Sept (7) soumissions ont été reçues lors de l'ouverture le 13 septembre 2018. Les entreprises suivantes ont déposé une proposition. Voici le résultat de l'analyse des soumissions :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)	Conforme
H2L EXCAVATION INC. INC.	573 965,70 \$	Oui
LANCO AMÉNAGEMENT INC.	611 092,13 \$	Oui
LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.	611 389,65 \$*	Oui
9114-5698 QUÉBEC INC. (AMÉNAGEMENTS SUD-OUEST	620 865,00 \$	Oui
PAVAGE DES MOULINS INC.	688 412,81 \$	Oui
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	793 442,48 \$	Oui
9014-8693 QUÉBEC INC (LES ENTREPRISES C. DUBOIS)	881 224,93 \$*	Oui

*Nous avons corrigé des erreurs cléricales aux montants suivis d'un astérisque. L'ordre des soumissionnaires n'est cependant pas affecté.

JUSTIFICATION

Le contrat était estimé à 385 000 \$. L'écart entre le montant soumis et l'estimation est de + 188 965,70 \$, soit une différence de + 49,1 %.

L'estimation a été faite en se basant sur les prix de travaux similaires faits dans l'arrondissement l'année dernière. Étant donné que nous sommes à la fin de l'été et que les carnets de commandes des entrepreneurs sont déjà bien remplis, nous aurions pu nous attendre à une légère hausse. Cependant, rien ne justifie une augmentation de 49 %. Pour cette raison, nous recommandons de rejeter toutes les soumissions reçues et de lancer un nouvel appel d'offres au printemps 2019, lorsque le marché sera plus favorable à l'obtention de meilleurs prix.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie H HÉBERT, Saint-Léonard
Hugo A BÉLANGER, Saint-Léonard
Jean-François MARCHAND, Saint-Léonard

Johanne DAIGNEAULT, Saint-Léonard
Jacques LALONDE, Saint-Léonard

Lecture :

Hugo A BÉLANGER, 19 septembre 2018
Jean-François MARCHAND, 19 septembre 2018
Johanne DAIGNEAULT, 19 septembre 2018
Nathalie H HÉBERT, 19 septembre 2018
Jacques LALONDE, 18 septembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Pierre DROUIN
Chargé de projets - Genie

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-18

Dominic POITRAS
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1180391006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_ de la culture et des communications , Division accueil et information
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Projet :	-
Objet :	Accorder une aide financière de 300 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour l'Opération Nez rouge de Montréal dans la cadre de sa campagne de sensibilisation 2018.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder une aide financière de 300 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour l'Opération Nez rouge de Montréal dans la cadre de sa campagne de sensibilisation 2018.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2018-09-20 09:08

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180391006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division accueil et information
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Projet :	-
Objet :	Accorder une aide financière de 300 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour l'Opération Nez rouge de Montréal dans la cadre de sa campagne de sensibilisation 2018.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement été une fois de plus sollicité, cette année, pour participer financièrement à la campagne de sensibilisation de l'Opération Nez rouge de Montréal.

L'Opération Nez rouge, qui en est en 2018 à sa 29^e édition sur le territoire montréalais, s'est donnée la mission de valoriser, par une approche citoyenne non moralisatrice, l'adoption d'un comportement responsable dans toutes situations de facultés affaiblies en offrant pendant la période des Fêtes, soit de la fin du mois du novembre jusqu'à la fin du mois de décembre 2018, un service de raccompagnement accessible et confidentiel qui est dispensé par des bénévoles et dont toute la communauté peut bénéficier.

Les contributions qui sont recueillies auprès des usagers de ce service de raccompagnement permettent ensuite à l'Opération Nez rouge d'offrir un soutien financier à des organismes locaux dédiés à la jeunesse et au sport amateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA17 13 0232 en date du 2 octobre 2017 (1174346006) – Accorder une aide financière à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour l'Opération Nez rouge de Montréal dans la cadre de sa campagne de sensibilisation 2017.

- Résolution numéro CA16 13 0303 en date du 3 octobre 2016 (1164013010) – Accorder une aide financière à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour l'Opération Nez rouge de Montréal dans la cadre de sa campagne de sensibilisation 2016.

DESCRIPTION

L'aide financière de 300 \$ permettra de soutenir l'Opération Nez rouge de Montréal en 2018.

JUSTIFICATION

Par l'octroi d'une aide financière annuelle, l'arrondissement se positionne comme l'un des partenaires de l'Opération Nez rouge de Montréal depuis déjà plusieurs années. Lors de la rencontre du 10 septembre 2018, les membres de la Commission permanente des loisirs, des sports, de la culture et du développement social ont recommandé de verser une somme de 300 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour l'Opération Nez rouge de Montréal, dans le cadre de sa campagne de sensibilisation 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 300 \$ (non assujettie aux taxes) est imputable au poste budgétaire suivant : 2432.0010000.305103.07001.61900.016491.0000.000000.000000.0000 – Contribution à des organismes – dons et souscriptions de la Direction des loisirs, de la culture et des communications

Une demande d'achat SIMON au numéro : 567196 est créée à cet effet. Il est à noter que le chèque doit être émis à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal, responsable de l'Opération Nez rouge de Montréal 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par l'octroi de cette aide financière annuelle, l'arrondissement de Saint-Léonard témoigne publiquement de son intérêt à soutenir cette campagne de sécurité routière nationale et à bannir la conduite avec les facultés affaiblies.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette contribution financière de l'arrondissement à l'Opération Nez rouge de Montréal sera mentionnée dans le communiqué de presse sur les faits saillants du conseil d'arrondissement du mardi 2 octobre 2018.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La campagne 2018 de l'Opération Nez rouge de Montréal se tiendra du 30 novembre au 31 décembre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Johanne DAIGNEAULT, Saint-Léonard

Lecture :

Johanne DAIGNEAULT, 17 septembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard CARON
C/d relations avec les citoyens et comm.
<<arr. >60m>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-14

Nathalie H HÉBERT
Directrice



Dossier # : 1184346005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière non récurrente de 8 000 \$ à l'Accueil aux immigrants de l'est de Montréal pour le projet « Agente de milieu » dédié aux enfants et familles immigrantes dans le cadre de la Politique de l'enfant pour l'année 2018.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière non récurrente de 8 000 \$ à l'Accueil aux immigrants de l'est de Montréal pour le projet « Agente de milieu » dédié aux enfants et familles immigrantes dans le cadre de la Politique de l'enfant pour l'année 2018.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2018-09-20 09:07

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1184346005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière non récurrente de 8 000 \$ à l'Accueil aux immigrants de l'est de Montréal pour le projet « Agente de milieu » dédié aux enfants et familles immigrantes dans le cadre de la Politique de l'enfant pour l'année 2018.

CONTENU

CONTEXTE

Le 3 juillet dernier, l'arrondissement a adopté la résolution numéro CA18 13 0202 pour approuver le projet de convention et accorder une aide financière non récurrente totalisant la somme de 50 000 \$ aux organismes désignés pour les projets indiqués et les sommes allouées en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Politique de l'enfant pour l'année 2018. Les détails sur la Politique de l'enfant et son plan d'action, ainsi que sur l'aide financière sont détaillés au sommaire décisionnel numéro 1183309017.

Le projet de l'Accueil aux immigrants de l'est de Montréal (AIEM) n'avait pas obtenu l'intégralité du montant demandé pour celui-ci. En effet, lors de l'évaluation des projets par le comité de sélection, ce dernier avait alors compris qu'une part du montant demandé par l'AIEM était dédiée à l'année 2019, ce qui ne correspondait pas aux critères exigés par le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS). Il s'avère toutefois qu'il s'agissait d'une erreur de compréhension due à un manque de précision au formulaire de soutien financier et que la demande de l'AIEM concernait uniquement l'année 2018. Sachant qu'un montant excédentaire vient d'être mis à la disposition des projets dans le cadre de la Politique de l'enfant pour l'année 2018 par le SDSS, il a été décidé d'accorder une contribution financière supplémentaire à l'AIEM pour son projet « Agente de milieu ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Résolution numéro CA18 13 0202 en date du mardi 3 juillet 2018 (1183309017) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière non récurrente totalisant la somme de 50 000 \$ aux organismes désignés pour les projets indiqués et selon les sommes allouées en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la politique de l'enfant pour l'année 2018.
- Résolution numéro CM17 0166 en date du 20 février 2017 (1177392001) - Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant intitulé « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence » / Mandater le Service de la diversité sociale et des sports d'en effectuer le suivi

- Résolution numéro CM16 0785 en date du 20 juin 2016 (1167065002) - Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

DESCRIPTION

Pour l'année 2018, l'AIEM signera une nouvelle convention d'aide financière dans le but d'établir l'encadrement du soutien additionnel que la Ville lui apporte pour son projet « Agente de milieu » selon le détail ci-après :

Demande initiale (rémunération de l'agente, frais d'activités et d'administration)	21 126 \$
Montant octroyé	11 563 \$
Financement supplémentaire	8 000 \$

JUSTIFICATION

Le projet soumis s'inscrit dans les orientations de la Politique de l'enfant et respecte les priorités d'intervention de l'arrondissement.

Le projet a été soumis au comité de sélection et a été recommandé par les deux tables sectorielles, soit Collectif Jeunesse de Saint-Léonard et Concertation en petite enfance de St-Léonard.

Lors de la rencontre du 10 septembre 2018, les membres de la Commission permanente des loisirs, des sports, de la culture et du développement social ont recommandé l'octroi de cette aide financière à l'AIEM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 8 000 \$ est prévu au budget du SDSS de la Ville de Montréal dans le cadre du plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Tommy KULCZYK, Service de la diversité sociale et des sports
Johanne MAGLOIRE, Service de la diversité sociale et des sports
Hugo A BÉLANGER, Saint-Léonard
Jacques LALONDE, Saint-Léonard
Johanne DAIGNEAULT, Saint-Léonard

Lecture :

Johanne DAIGNEAULT, 17 septembre 2018
Tommy KULCZYK, 17 septembre 2018
Jacques LALONDE, 17 septembre 2018
Johanne MAGLOIRE, 17 septembre 2018
Hugo A BÉLANGER, 13 septembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ismael SOUGOU
Agent de développement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-13

Nathalie H HÉBERT
Directrice des loisirs, de la culture et des
communications



Dossier # : 1183309020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 23 994 \$ à Gestion Multisports St-Léonard pour la continuité du projet « Cette année, je découvre de Nouveaux Horizons » dans le cadre du programme « Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans » et de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (MIDI-Ville – 2018-2021).

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 23 994 \$ à Gestion Multisports St-Léonard pour la continuité du projet « Cette année, je découvre de Nouveaux Horizons » dans le cadre du programme « Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans » et de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (MIDI-Ville – 2018-2021).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2018-09-20 11:19

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183309020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 23 994 \$ à Gestion Multisports St-Léonard pour la continuité du projet « Cette année, je découvre de Nouveaux Horizons » dans le cadre du programme « Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans » et de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (MIDI-Ville – 2018-2021).

CONTENU

CONTEXTE

La clientèle jeunesse représente une priorité pour l'ensemble des arrondissements de la Ville de Montréal. Cependant, comme les ressources financières sont limitées, peu de nouveaux programmes ont été développés depuis quelques années. Les problématiques (obésité, décrochage scolaire, intégration difficile, etc.) augmentent et le bénéfice d'agir davantage en amont grâce à des activités, des projets et par la prévention est prouvé depuis longtemps.

À la suite d'un exercice de priorisation en matière d'intervention municipale jeunesse effectué auprès des Directions en matière de culture, de sports, de loisirs et de développement social de tous les arrondissements, des directions corporatives concernées, dont celles du Service de l'espace pour la vie et de certains grands partenaires institutionnels jeunesse, la Ville de Montréal a adopté le Programme d'intervention de milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans (PIMJ) en mai 2007. Les actions du PIMJ s'actualisent tant sur le plan régional que sur le plan local (dans tous les arrondissements).

Depuis 2007, pour sa mise en œuvre, le PIMJ bénéficie du soutien financier de la Ville de Montréal et du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), et ce, par des ententes signées par les deux parties.

La douzième édition du programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans est officiellement lancée. Elle s'inscrit dans le cadre du plan d'action montréalais pour les jeunes 2018-2020 et du plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal.

Depuis 1999, le partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec a permis la réalisation de nombreuses interventions dans le cadre de la réalisation du Plan d'action visant les activités d'accueil et l'intégration en français des immigrants. En août 2017, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville signaient une entente sur une période d'une année afin de poursuivre les actions auprès de la clientèle issue des communautés culturelles. L'entente MIDI-Ville 2017-2018 a pris fin le

31 mars 2018.

Le 26 mars dernier, le conseil municipal a approuvé la nouvelle entente triennale entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal de 12 000 000 \$, couvrant la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021. Cette entente relève du Programme Mobilisation-Diversité du MIDI visant à soutenir les municipalités dans ses efforts à favoriser la concertation et la mobilisation préalables à une collectivité accueillante et inclusive.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- Les projets doivent s'inscrire dans les domaines d'intervention du programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans et dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière d'harmonisation des relations interculturelles, l'amélioration des milieux de vie et dans les quartiers où s'installent les nouveaux arrivants et les quartiers à forte concentration multiethnique et la lutte au racisme et à la discrimination.
- Les projets et les interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu.
- L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes;
- Les organismes admissibles à une aide financière sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif;
- Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CM18 0383 en date du 26 mars 2018 (1185970002) - Approuver un projet d'entente triennale entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'un soutien financier à la Ville de 12 000 000 \$, pour la période 2018-2021, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période.

- Résolution numéro CA17 13 0203 en date du 5 septembre 2017 (1174013022) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 16 246 \$ à Gestion Multisports St-Léonard pour la continuité du projet « Cette année, je découvre de Nouveaux Horizons » dans le cadre du programme « Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans » pour les années 2017 et 2018.
- Résolution numéro CM17 1000 en date du 22 août 2017 (1175970005) - Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 2 000 000 \$, pour la période 2017-2018, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes /

Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme.

- Résolution numéro CA16 13 0370 en date du 5 décembre 2016 (1161602017) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 16 246 \$ à Gestion Multisports St-Léonard pour la continuité du projet « Cette année, je découvre de Nouveaux Horizons » dans le cadre du programme « Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans ».

DESCRIPTION

En 2017, Le montant du financement était de 16 246 \$. L'édition 2018 du PIMJ bénéficie d'une contribution financière supplémentaire provenant de la Politique de l'enfant de 7 748 \$, et ce, dans la perspective de continuer à couvrir les besoins des jeunes âgés de 12 à 17 ans. Les interventions devront s'inscrire à la fois aux axes du plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant et aux orientations du plan d'action montréalais pour les jeunes 18-30 ans.

La contribution financière supplémentaire permettra de bonifier les activités de tous les partenaires impliqués dans le projet avec Gestion Multisports St-Léonard (GMS). Les projets permettront d'offrir aux jeunes de 12 à 17 et 18 à 30 ans des activités de qualité, diversifiées, accessibles et adaptées à leurs besoins.

Le programme d'intervention de milieu s'adresse à l'ensemble des jeunes présents dans les arrondissements, aux jeunes issus des communautés ethnoculturelles (nouveaux arrivants, minorités visibles et immigrants de 2^e ou de 3^e génération) et aux jeunes en difficulté d'intégration.

Le projet vise spécifiquement la clientèle adolescente des jeunes habitant la zone de défavorisation Viau-Robert. Le projet comporte trois volets : le premier consiste à des activités à l'école secondaire Antoine-de Saint-Exupéry. Chaque semaine deux plages horaires seront disponibles pour les jeunes désirant se changer les idées et venir jouer à leur sport favori, dans le but de sociabiliser et d'adopter de saines habitudes de vie.

Le deuxième volet relatif à la problématique de décrochage scolaire, consiste à faire de l'aide aux devoirs, deux fois par semaine au pavillon Luigi-Pirandello. De plus, ce volet permettra de développer des cafés-causeries avec différents intervenants jeunesse qui travaillent dans l'arrondissement.

Le troisième volet en est un d'employabilité par la formation de certains jeunes ayant les affinités nécessaires au métier d'animateur sportif. La réussite de cette formation donnera la possibilité à ces jeunes d'obtenir un emploi d'été.

Cette nouvelle approche de travail concerté, permettra l'optimisation des ressources et l'expertise des différents intervenants jeunesse de l'arrondissement. La bonification de ce programme aura des impacts plus concrets aux problématiques présentées et permettra de diversifier davantage sa clientèle adolescente habitant la zone de défavorisation Viau-Robert.

Pour l'année 2018, GMS signera la convention d'aide financière dans le but d'établir l'encadrement du soutien que la Ville lui apporte.

JUSTIFICATION

Permettre à une clientèle majoritairement constituée d'adolescents immigrants de première et de deuxième générations, de prendre contact avec les organismes jeunesse du quartier et d'adopter de saines habitudes de vie par le sport. Le projet amène des actions directes contre le décrochage scolaire par l'aide aux devoirs et permet à ces jeunes d'être outillés

afin de se trouver un emploi.

Il s'agit donc d'augmenter l'estime de soi, d'être outillé afin de favoriser l'esprit de coopération, de favoriser l'intégration dans le marché du travail et de diminuer le recrutement des jeunes pour les gangs de rue. La bonification du programme par la mise en place d'un travail concerté par les différents acteurs jeunesse du quartier, permettra d'atteindre plus facilement les objectifs spécifiques en liens avec cette démarche.

En 2017, soixante (60) personnes ont été jointes. Ces personnes viennent majoritairement des communautés haïtienne, latino et arabe.

Pour l'année 2018, un partenariat entre GMS et trois organismes (YMCA, la Maison de jeunes et NAOS) va permettre d'augmenter le nombre d'heures d'activités pour chacun des partenaires et en même temps augmenter la participation des filles. Les résultats escomptés de ce programme sont très prometteurs.

La convention visée par le présent sommaire décisionnel prévoit les obligations auxquelles est tenu l'organisme en contrepartie de l'aide financière.

Reddition de comptes

Ce programme permet d'offrir une programmation spécifique pour les jeunes de Viau-Robert et de leur porter une attention spéciale. Durant l'année, un représentant de l'Arrondissement rencontrera une fois par mois le coordonnateur de GMS afin de faire un suivi du projet. Ces rencontres permettront d'élaborer une programmation tout en tenant compte des défis et des problématiques que vivent les jeunes de ce secteur.

Lors de la rencontre du 10 septembre 2018, les membres de la Commission permanente des loisirs, des sports, de la culture et du développement social ont recommandé d'accorder une aide financière de 23 994 \$ à Gestion Multisports St-Léonard pour la continuité du projet « Cette année, je découvre de Nouveaux Horizons » dans le cadre du programme « Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans » pour l'année 2018 -2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier de 23 994 \$ demeure non récurrent. Le financement de la contribution financière se répartit ainsi :

- Un montant de 11 976 \$ sera assumé par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) dans le cadre de l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ville-MIDI 2018-2021).
- Un autre montant de 12 018 \$ sera assumé par le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS).

Organisme	Projet	Soutien accordé		Soutien recommandé 2018-2019	Soutien recommandé sur budget global du projet (%)
		2016-2017	2017-2018		
Gestion Multisport St-Léonard	Cette année, je découvre de nouveaux Horizons	16 246 \$	16 246 \$	23 994 \$	45 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet d'intégration vise au rapprochement interculturel et à une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Il participe ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ce projet va dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable « Montréal durable 2016-2020 » : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Favoriser des activités sportives et sociales entre les jeunes d'une zone de défavorisation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilité de l'entente MIDI-Ville, en annexe 2 au projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le programme se déroulera du 25 janvier au 30 juin 2019 avec un rapport mi-étape.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Olivier LONGPRÉ, Saint-Léonard
Mokhtar Mehdi LEKEHAL, Service de la diversité sociale et des sports
Mourad BENZIDANE, Direction générale
Jacques LALONDE, Saint-Léonard
Johanne DAIGNEAULT, Saint-Léonard

Lecture :

Mourad BENZIDANE, 19 septembre 2018
Johanne DAIGNEAULT, 17 septembre 2018
Mokhtar Mehdi LEKEHAL, 17 septembre 2018

Jacques LALONDE, 17 septembre 2018
Olivier LONGPRÉ, 17 septembre 2018
Hugo A BÉLANGER, 17 août 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ismael SOUGOU
Agent de développement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-13

Nathalie H HÉBERT
Directrice des loisirs, de la culture et des
communications



Dossier # : 1183309021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 40 000 \$ à Concertation Saint-Léonard pour les années 2018 et 2019 dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la Métropole (FIRM).

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 40 000 \$ à Concertation Saint-Léonard pour les années 2018 et 2019 dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la Métropole (FIRM).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2018-09-20 11:20

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183309021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 40 000 \$ à Concertation Saint-Léonard pour les années 2018 et 2019 dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la Métropole (FIRM).

CONTENU

CONTEXTE

Le territoire de la Ville de Montréal compte plusieurs secteurs à forte concentration de pauvreté et d'exclusion sociale. On y dénote des problèmes de santé, de chômage, de pauvreté, d'intégration, de sécurité alimentaire, de sécurité urbaine, d'habitation et d'environnement. La complexité, la multiplicité et la particularité des problématiques font en sorte que ces territoires peuvent difficilement se sortir de l'engrenage de la pauvreté sans l'appui concerté des gouvernements et des intervenants.

Préoccupée par ces fortes concentrations de pauvreté, la Ville de Montréal a mis en place douze (12) démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI) dans autant de quartiers répartis dans dix (10) arrondissements. Les démarches RUI visent l'amélioration des conditions de vie des personnes et du cadre physique dans lequel elles évoluent.

C'est dans ce cadre que, depuis l'année 2012, la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ont convenu d'une entente afin de soutenir les démarches de revitalisation urbaine intégrée à Montréal. En septembre 2017, le conseil municipal approuvait une entente triennale de 1,5 M \$ visant à poursuivre les réalisations effectuées dans ces milieux de vie, par l'intermédiaire du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM).

En 2017-2018, un budget de 128 368 \$ a été alloué à Concertation Saint-Léonard provenant du budget de la revitalisation urbaine intégrée (RUI) Viau-Robert. Ce montant était divisé en trois parties : 71 701 \$ provenant directement du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) de la Ville de Montréal, et 16 667 \$ provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (via l'ancienne entente Ville-MTESS) et 40 000 \$ dans le cadre du FIRM (Fonds d'initiative et de rayonnement de la Métropole), issus d'une entente conclue entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. La démarche de RUI est pilotée par l'organisme Concertation Saint-Léonard.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA18 13 0232 en date du 4 septembre 2018 (1183309016) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 16 667 \$ à Concertation Saint-Léonard pour le projet « intégration sociale et communautaire des résidents du secteur RUI Viau-Robert », afin de bonifier la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) Viau-

Robert, dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2019).

- Résolution numéro CA18 13 0203 en date du 3 juillet 2018 (1183309015) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 71 701 \$ à Concertation Saint-Léonard pour l'année 2018, en soutien à la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de la zone Viau-Robert.
- Résolution numéro CM17 1238 en date du 25 septembre 2017 (1170744002) - Approuver un projet de protocole d'entente par lequel le ministre responsable de la région de Montréal et du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) octroie à la Ville de Montréal une aide financière de 1 500 000 \$, pour les exercices financiers 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, afin de soutenir les démarches du projet de « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée (RUI) » sur son territoire / Approuver un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel correspondant.
- Résolution numéro CA17 13 0264 en date du 20 novembre 2017 (1174013020) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 40 000 \$ à Concertation Saint-Léonard pour les années 2017 et 2018 dans le cadre du fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM).
- Résolution numéro CA17 13 0204 en date du 5 septembre 2017 (1174013021) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 16 667 \$ à Concertation Saint-Léonard pour le projet « intégration sociale et communautaire des résidents du secteur RUI Viau-Robert », afin de bonifier la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) Viau-Robert, dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017).
- Résolution numéro CA17 13 0172 en date du 4 juillet 2017 (1174013017) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 71 701 \$ à Concertation Saint-Léonard pour l'année 2017, en soutien à la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de la zone Viau-Robert.

DESCRIPTION

La contribution financière de 40 000 \$ octroyée à Concertation Saint-Léonard est pour soutenir toute action relative à la consolidation ou au développement de la démarche de la RUI ayant trait au processus d'actualisation du plan d'action (planification, coordination, mobilisation, participation, études de faisabilité, etc.). Les actions seront réalisées en lien avec le plan d'action RUI 2018-2019 de Concertation Saint-Léonard. Pour l'année 2018, Concertation Saint-Léonard signera la convention d'aide financière dans le but d'établir l'encadrement du soutien que la Ville lui apporte.

JUSTIFICATION

Ce projet est complémentaire à plusieurs initiatives de lutte à la pauvreté et s'inscrit en continuité avec la démarche d'intervention territoriale poursuivie par la Ville de Montréal. Les membres des comités de coordination et de gouvernance de la RUI vont finaliser le processus de réflexion pour la réalisation de l'évaluation de la démarche à l'automne 2018. L'objectif de ce travail est d'évaluer et d'identifier les actions initiées par la RUI depuis sa création et la manière dont l'ensemble des membres souhaite contribuer à la réalisation des futures initiatives.

Le projet permettra de soutenir le processus d'évaluation de la démarche de la RUI Viau-

Robert et veillera, dans le cadre de ses activités, à susciter une plus grande mobilisation et participation des acteurs (institutions du territoire, organismes communautaires et citoyens).

À titre de partie prenante dans ce dossier décisionnel, le SDSS comprend que le soutien financier demandé par le mandataire RUI dans le cadre de l'entente Ville/MAMOT - FIRM contribuera à soutenir la mise en oeuvre de son plan d'action RUI et que cela répond aux balises de ce protocole d'entente.

La convention visée par le présent sommaire décisionnel prévoit les obligations auxquelles est tenu l'organisme en contrepartie de l'aide financière.

Lors de la rencontre du 13 août 2018, les membres de la Commission permanente des loisirs, des sports, de la culture et du développement social ont recommandé l'octroi de l'aide financière de 40 000 \$ à Concertation Saint-Léonard.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

- Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre.
- Un engagement de gestion sera pris par le Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tous les projets liés aux RUI de la Ville de Montréal contribuent à l'amélioration des conditions de vie des citoyens dans une optique de développement durable. Cette entente s'inscrit dans la priorité d'intervention « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé » du Plan de développement de la collectivité montréalaise « Montréal durable 2016-2020 ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les actions réalisées par les RUI permettent de contribuer à la revitalisation des quartiers en améliorant les conditions de vie des citoyens, en établissant des projets structurants et pérennes et en conjuguant les efforts de la communauté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de visibilité de l'Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal CROZE, Service de la diversité sociale et des sports
Hugo A BÉLANGER, Saint-Léonard
Jacques LALONDE, Saint-Léonard
Johanne DAIGNEAULT, Saint-Léonard

Lecture :

Johanne DAIGNEAULT, 17 septembre 2018
Chantal CROZE, 17 septembre 2018
Jacques LALONDE, 17 septembre 2018
Hugo A BÉLANGER, 13 septembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ismael SOUGOU
Agent de développement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-13

Nathalie H HÉBERT
Directrice des loisirs, de la culture et des
communications



Dossier # : 1183693015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'une entente avec 3088843 NOVA SCOTIA COMPANY pour des travaux d'infrastructures dans le cadre du projet de redéveloppement du lot numéro 1 002 525 du cadastre du Québec (Domaine Renaissance) situé dans le quadrant sud-ouest de l'intersection des boulevards Viau et Robert.

D'autoriser la signature d'une entente avec 3088843 NOVA SCOTIA COMPANY pour des travaux d'infrastructures dans le cadre du projet de redéveloppement du lot numéro 1 002 525 du cadastre du Québec (Domaine Renaissance) situé dans le quadrant sud-ouest de l'intersection des boulevards Viau et Robert.

D'autoriser, à cet effet, une dépense estimée à 1 031 823,48 \$ taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au dossier dont une somme estimée à 681 627,47 \$, taxes incluses, à être assumée par les budgets de l'agglomération de Montréal.

D'autoriser le maire d'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement à signer la dite entente.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2018-10-02 14:39

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183693015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'une entente avec 3088843 NOVA SCOTIA COMPANY pour des travaux d'infrastructures dans le cadre du projet de redéveloppement du lot numéro 1 002 525 du cadastre du Québec (Domaine Renaissance) situé dans le quadrant sud-ouest de l'intersection des boulevards Viau et Robert.

CONTENU

CONTEXTE

Le *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux* (08-013) prévoit la signature d'une entente entre l'arrondissement et le promoteur pour tout projet résidentiel qui nécessite la mise en place d'infrastructures municipales.

Un projet de redéveloppement et de densification du site connu sous le nom de « Domaine Renaissance » a été proposé à l'arrondissement. Le promoteur souhaite démolir l'ensemble composé de vingt et un (21) bâtiments résidentiels et permettre la construction d'un développement résidentiel et mixte (résidentiel et commercial) sur le lot actuellement occupé par les bâtiments situés aux 8500-50, boulevard Viau et aux 4850-4906, boulevard Robert sur le lot numéro 1 002 525 du cadastre du Québec, dans le quadrant sud-ouest de l'intersection des boulevards Viau et Robert. Le projet de redéveloppement comprend l'ouverture d'une nouvelle rue publique d'une emprise de 15,50 mètres, et l'implantation de neuf (9) bâtiments, répartis de part et d'autre de la nouvelle rue, d'une hauteur variant de quatre (4) à huit (8) étages.

Une entente est nécessaire pour encadrer la construction des infrastructures municipales du prolongement de la rue Jean-Nicolet qui seront par la suite cédées à la Ville.

Comme un des neuf (9) bâtiments projetés est destiné à accueillir des logements sociaux (Coopérative d'habitation), le Service de la mise en valeur du territoire assumera une partie des coûts attribuables à la desserte de ces logements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Résolution numéro CM08 0297 en date 28 avril 2008 (1074175002) : Adopter le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux.
- Résolution numéro CM03 0357 en date du 1^{er} mai 2003 (1030631001) : Adoption - Règlement modifiant le règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) leur permettant l'application du projet de règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux nécessaires à la réalisation des projets résidentiels par les arrondissements

DESCRIPTION

Les travaux d'infrastructures consistent en la construction du prolongement de la rue Jean-Nicolet reliant les boulevards Viau et Robert incluant notamment :

- a) préparation du site, organisation du chantier, démantèlement d'une section de ligne aérienne HQ et travaux d'excavation, de gestion de sol et de remblais;
- b) construction des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial, incluant les branchements de service;
- c) épandage de pierre et d'un revêtement bitumineux temporaire à la suite de la construction des divers bâtiments;
- d) réalisation des travaux de modification du feu de circulation présent à l'intersection du boulevard Viau et de la rue Jean-Nicolet
- e) construction des ouvrages de rétention et de biorétention des eaux pluviales;
- f) construction de la fondation granulaire de rue;
- g) réalisation du pavage des couches de base et de surface;
- h) construction des trottoirs et bordures;
- i) réalisation du marquage de la chaussée;
- j) réalisation de l'éclairage de rue et de la mise en place d'une borne de recharge pour véhicules électriques;
- k) réalisation des travaux d'engazonnement;
- l) réalisation de la signalisation routière;
- m) réalisation des travaux de plantation.

Le projet d'entente doit être signé par l'arrondissement et la compagnie 3088843 NOVA SCOTIA pour des travaux d'infrastructures dans le cadre du projet de redéveloppement du lot numéro 1 002 525 du cadastre du Québec (Domaine Renaissance) situé dans le quadrant sud-ouest de l'intersection des boulevards Viau et Robert.

Suivant la signature de l'entente et l'obtention du certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, le promoteur procédera à la réalisation des travaux. L'entente décrit la portée des ouvrages à considérer dans le cadre du présent projet domiciliaire. Elle est annexée au présent sommaire décisionnel en tant que pièce jointe.

JUSTIFICATION

Ce projet vise à transformer l'ancien Domaine Renaissance, situé sur le site prévu par la présente entente. La mise en oeuvre du projet de redéveloppement sur ce site, permettra d'améliorer la qualité de vie des résidents du Domaine ainsi que ceux qui vivent à proximité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total estimé des travaux d'infrastructures est de 3 160 111,12 \$ et sera assumé conjointement par le promoteur et la Ville. Le tableau ayant servi à calculer le partage des

coûts est joint au présent sommaire décisionnel.

Le coût total estimé des travaux d'infrastructures se détaille comme suit :

Prérequis hors site (aux frais de la Ville): **350 196,01 \$**

Infrastructures sur site desservant des logements sociaux (aux frais de la Ville) : **616 411,85 \$**

Infrastructures sur site ne desservant pas de logements sociaux (aux frais du promoteur) : **1 960 516,44 \$**

Études et honoraires professionnels (partie assumée par la Ville): **65 215,62 \$**

Études et honoraires professionnels (partie assumée par le promoteur): **167 771,20 \$**

Le Service de la mise en valeur du territoire assumera une dépense nette des ristournes de taxes de 942 192,38 \$. Cette dépense sera financé à 66 % par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 12-009 et à 34 % par le règlement d'emprunt de compétence locale 15-096.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plantation d'arbres (132 arbres répartis sur les lots privés et dans les emprises publiques sont prévus). Actuellement, moins de cinq (5) arbres sont présents sur le terrain privé, et une trentaine dans les emprises publiques des boulevards Viau et Robert).

De plus, une borne de recharge pour véhicules électriques sera installée sur le site.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marianne CLOUTIER, Service de la mise en valeur du territoire
Jean-François MARCHAND, Saint-Léonard
Marie-Claude LAFOND, Saint-Léonard

Lecture :

Marianne CLOUTIER, 26 septembre 2018
Marie-Claude LAFOND, 26 septembre 2018
Jean-François MARCHAND, 26 septembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis LAFONTAINE
Chargé de projets - Génie

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-26

Dominic POITRAS
Directeur - travaux publics



Dossier # : 1188008007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 août 2018.

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 août 2018.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2018-09-17 14:52

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1188008007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 août 2018.

CONTENU**CONTEXTE**

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 août 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dépôt des rapports suivants :

- Liste des bons de commande approuvés pour le mois d'août 2018;
- Liste des factures non associées à un bon de commande par Direction pour le mois d'août 2018;
- Liste des virements de crédits pour le mois d'août 2018.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119)
Article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)
Article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne DAIGNEAULT
C/d ress. fin.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-13

Jacques LALONDE
Directeur des services administratifs -
intérimaire



Dossier # : 1188008008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 août 2018.

IL EST RECOMMANDÉ:

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 août 2018.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2018-09-20 08:59

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1188008008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 août 2018.

CONTENU**CONTEXTE**

Selon l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, un rapport doit être fait au conseil d'arrondissement des décisions déléguées prises en matière de gestion de personnel en vertu du règlement de délégation de pouvoirs.

Il est demandé au conseil d'arrondissement de prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines prises durant la période du 1er au 31 août 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dépôt du rapport suivant :

- Liste des mouvements de personnel approuvés pour le mois d'août 2018.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).
Article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine BOURGAULT, Saint-Léonard

Lecture :

Martine BOURGAULT, 17 septembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josianne LANCIAULT-BISSON
Chef de division en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-14

Jacques LALONDE
Directeur des services administratifs -
intérimaire



Dossier # : 1180391005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Autoriser la disposition à titre gratuit des équipements d'entraînement ayant dépassé leur durée de vie et inutilisés - LE PATRO LE PRÉVOST.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'autoriser la disposition à titre gratuit d'équipements d'entraînement ayant dépassé leur durée de vie utile et qui sont inutilisés, comme détaillé au sommaire décisionnel numéro 1180391005, à l'organisme sans but lucratif LE PATRO LE PRÉVOST.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2018-09-21 09:16

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180391005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Autoriser la disposition à titre gratuit des équipements d'entraînement ayant dépassé leur durée de vie et inutilisés - LE PATRO LE PRÉVOST.

CONTENU

CONTEXTE

Afin de maximiser l'espace disponible à l'entrepôt situé au 8925 rue Pascal-Gagnon, il devient nécessaire de se départir d'équipements d'entraînement qui ne sont plus utilisés par l'arrondissement et qui ont dépassés leur durée de vie utile, en faveur d'un organisme à but non lucratif (OBNL).

En conformité avec l'encadrement administratif « Disposition des biens excluant les véhicules » (C-RM-APP-D-17-002), les biens ont été inventoriés et offerts aux différents services de la Ville de Montréal (point 4.1). Une liste a été fournie par courriel le 24 avril 2018 à la Division planification et opérations – gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement, avec le délai suggéré de trente (30) jours. Ils ont également été offerts à l'encanteur pour en disposer à titre onéreux (point 4.3), mais ce dernier a refusé de les prendre en charge. Le fournisseur de provenance est aussi inconnu et la valeur résiduelle des équipements est nulle (point 4.2). La procédure indique maintenant de disposer, à titre gratuit, des biens en faveur d'un organisme à but non lucratif faisant partie du Répertoire des entreprises d'économie sociale de la Conférence régionale des élus de Montréal (point 4.4).

Après plusieurs recherches pour obtenir un organisme bénéficiaire, il s'est avéré que l'organisme LE PATRO LE PRÉVOST a manifesté son désir d'obtenir des équipements d'entraînement. Cet organisme, reconnu par la Ville de Montréal, fait partie du Réseau d'affaires montréalais de l'économie sociale (CESIM).

Il est donc recommandé de disposer, à titre gratuit, des équipements d'entraînement ayant dépassé leur durée de vie utile et qui ne sont plus utilisés par l'arrondissement et dont la liste est jointe au présent sommaire décisionnel en faveur de l'organisme LE PATRO LE PRÉVOST. Cette liste a été préparée par la Direction des loisirs, de la culture et des communications, Division des sports, des loisirs et du développement social.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Il est proposé que l'arrondissement transige directement avec l'organisme à but non lucratif (OBNL) LE PATRO LE PRÉVOST afin de se départir des équipements d'entraînement ayant dépassé leur durée de vie utile et qui sont inutilisés, en conformité avec l'encadrement administratif « Disposition des biens excluant les véhicules » (C-RM-APP-D-17-002). Les équipements d'entraînement, disposés à titre gratuit, seront transportés par l'arrondissement aux locaux de l'organisme, soit au :

Le Patro Le Prévost

7355, avenue Christophe-Colomb
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension , Montréal H2R 2S5.

JUSTIFICATION

Le conseil d'arrondissement doit donner son autorisation afin de faire un don d'équipements d'entraînement à un OBNL. Ces équipements occupent actuellement inutilement de l'espace à l'entrepôt de l'arrondissement, ils sont inutilisés par l'arrondissement et ont dépassés leur durée de vie utile.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Compte tenu de la mission non lucrative de la démarche, aucun frais et aucun revenu ne seront générés par cette transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Réemploi écoresponsable des biens meubles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Encourager l'accès aux activités physiques des citoyens montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du conseil d'arrondissement : 2 octobre 2018
Livraison des équipements au centre de loisirs : 9 octobre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au *Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de ville aux conseils d'arrondissement* (02-002).
Conforme à l'encadrement administratif « *Directive pour la disposition des biens excluant les véhicules* » (C-RM-APP-D-17-002).
Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hugo A BÉLANGER, Saint-Léonard
Johanne DAIGNEAULT, Saint-Léonard

Lecture :

Johanne DAIGNEAULT, 23 août 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier LONGPRÉ
Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Nathalie H HÉBERT
Directrice

Le : 2018-08-23

**Dossier # : 1165909020**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) - Modification de la façade d'un bâtiment résidentiel unifamilial jumelé situé au 4523, boulevard Couture - Lot numéro 1 000 656 du cadastre du Québec - District de Saint-Léonard-Ouest.

ATTENDU la résolution numéro CA16 13 0236 adoptée le 27 juillet 2016 acceptant le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2016-20 visant la modification de la façade du bâtiment résidentiel unifamilial jumelé situé au 4523, boulevard Couture, lot numéro 1 000 656 du cadastre du Québec, dans la zone H08-08; ATTENDU la nécessité de modifier ce P.I.I.A. concernant le revêtement de la façade approuvé;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 5 septembre 2018.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver la modification au plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2016-20 approuvé par la résolution numéro CA16 13 0236 visant la modification de la façade du bâtiment résidentiel unifamilial jumelé situé au 4523, boulevard Couture, lot numéro 1 000 656 du cadastre du Québec, dans la zone H08-08 afin de modifier le revêtement de façade approuvé.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2018-09-20 09:13

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165909020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) - Modification de la façade d'un bâtiment résidentiel unifamilial jumelé situé au 4523, boulevard Couture - Lot numéro 1 000 656 du cadastre du Québec - District de Saint-Léonard-Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

Projet modifié

La présente demande vise à faire approuver des travaux déjà réalisés, lesquels impliquent une modification au plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2016-20 approuvé par la résolution numéro CA16 13 0236. Cette dernière a été adoptée à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 27 juillet 2016 et a mené à l'émission du permis de transformation numéro 2016-28774 le 11 août 2016. Les travaux compris dans ce permis consistaient à modifier la façade du bâtiment résidentiel unifamilial jumelé situé au 4523, boulevard Couture, par le remplacement de la fenêtre en porte-à-faux en une fenêtre sans saillie, et par l'ajout d'une marquise au-dessus de la porte de garage en dépression.

Les requérants ont effectué les travaux, mais ils ont conservé la partie en saillie située au-dessus de la fenêtre en porte-à-faux remplacée. Cette partie est composée d'aluminium, alors qu'un revêtement de brique était prévu. De plus, le revêtement du toit de la marquise située au-dessus de la porte de garage est de métal alors qu'un revêtement de bardeaux d'asphalte était prévu.

Le règlement

Puisque les travaux effectués impliquent une modification de la façade d'un bâtiment résidentiel unifamilial (h1), tant les travaux de façade prévus que ses modifications doivent répondre aux objectifs et critères énumérés à l'article 8.5 du Règlement de zonage numéro 1886. Ceux-ci sont reproduits dans le tableau en annexe.

Justification

Après analyse de la modification du P.I.I.A. et des exigences applicables, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises émet un **avis favorable** quant à la présente demande et ce, considérant les éléments suivants :

- avec la modification proposée, une partie des matériaux existants est conservée, s'harmonisant avec le bâtiment voisin jumelé.

En conséquence, il y aurait lieu de transmettre le P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme pour analyse et recommandation au conseil d'arrondissement.

Le P.I.I.A. a été présenté le 5 septembre 2018 au comité consultatif d'urbanisme. La recommandation de ce comité est jointe en note additionnelle au présent dossier décisionnel.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélany ROY
Conseillère en planification

IDENTIFICATION

Dossier # :1165909020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) - Modification de la façade d'un bâtiment résidentiel unifamilial jumelé situé au 4523, boulevard Couture - Lot numéro 1 000 656 du cadastre du Québec - District de Saint-Léonard-Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation numéro 2016-14177 a été déposée pour remplacer la fenêtre en baie au rez-de-chaussée et pour ajouter une marquise au-dessus de la porte de garage en plongée située en façade du bâtiment résidentiel unifamilial jumelé situé au 4523, boulevard Couture, dans la zone H08-08.

En vertu de l'article 8.5 du Règlement de zonage numéro 1886, cette demande de permis, qui vise une modification à la façade d'un bâtiment résidentiel unifamilial h1, est soumise à la procédure relative à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le bâtiment

Le bâtiment visé comprend deux (2) étages et il est jumelé à un autre bâtiment unifamilial de deux (2) étages. Il comprend une fenêtre en baie au rez-de-chaussée, un garage en plongée en façade et un toit en pente.

Le milieu

Le bâtiment visé est situé à l'angle du boulevard Couture et de la rue Lionel-Groulx, dans un voisinage composé de bâtiments unifamiliaux h1 et multiplex h2 majoritairement jumelés. Plusieurs bâtiments unifamiliaux jumelés situés sur les rues Solidarnosc, de l'Ukraine, de la Sicile, Lionel-Groulx et Louis-Roy possèdent des caractéristiques similaires au bâtiment visé (deux (2) étages, toit en pente, marquise au-dessus de l'entrée et garage en plongée).

Toutefois, le bâtiment visé et celui auquel il est jumelé font partie d'un ensemble de huit (8) bâtiments ayant les mêmes caractéristiques architecturales. En plus des caractéristiques mentionnées ci-dessus, ces bâtiments possèdent une fenêtre en baie au rez-de-chaussée.

Quatre (4) d'entre eux sont situés sur le boulevard Couture, soit les bâtiments situés aux 4505, 4511, 4517 et 4523. Les quatre (4) autres bâtiments leur sont adjacents par la cour arrière et sont situés aux 4504, 4510, 4516 et 4522, rue Solidarnosc.

Le projet

Le projet consiste à remplacer la fenêtre en baie située au rez-de-chaussée par une fenêtre sans saillie et à ajouter une marquise au-dessus de la porte de garage en plongée située en façade.

Le règlement

Puisque le bâtiment visé par la demande fait partie de la classe d'usages « Habitation unifamiliale (h1) », le projet de modification de la façade doit être conforme aux objectifs et aux critères énumérés à l'article 8.5.2 du Règlement de zonage numéro 1886. Ceux-ci sont reproduits dans le tableau en annexe.

JUSTIFICATION

Après analyse du P.I.I.A. et des autres exigences applicables, ce projet s'avère être majoritairement conforme en vertu de l'article 8.8 du Règlement de zonage numéro 1886.

En conséquence, il y aurait lieu de le transmettre au comité consultatif d'urbanisme pour analyse et recommandation au conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement de zonage numéro 1886, chapitre 8

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélany ROY
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-07-18

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1184871015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) - Construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8990, rue Asselin - Lot numéro 1 332 526 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 5 septembre 2018.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2018-15 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8990, rue Asselin, lot numéro 1 332 526 du cadastre du Québec, dans la zone H09-13.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2018-09-20 09:12

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1184871015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) - Construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8990, rue Asselin - Lot numéro 1 332 526 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard -Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction, numéro 2018-15158, a été déposée aux bureaux de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) pour ériger un nouveau bâtiment unifamilial isolé situé au 8990, rue Asselin, dans la zone H09-13. Le terrain, comprenant le lot numéro 1 332 526, est présentement occupé par un bâtiment unifamilial isolé d'un (1) étage, construit suite à un permis de construction émis le 26 août 1960. Ce dernier devra faire l'objet d'une demande de certificat d'autorisation de démolition.

En vertu de l'article 8.4 du Règlement de zonage numéro 1886, cette demande de permis de construction est soumise à la procédure relative à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le milieu

Le projet s'insère dans un voisinage comptant des maisons unifamiliales isolées d'un (1) étage et de deux (2) étages, dans le secteur de la COOP et dans l'ensemble urbain d'intérêt, identifié à la cédule « F » du Règlement de zonage numéro 1886, ainsi qu'à la carte 12 du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029). Ce faisant, il n'est pas permis d'aménager un garage au sous-sol et la voie d'accès est limitée à une largeur de 6 mètres.

Le projet

Le bâtiment visé par le présent P.I.I.A. s'implanterait sur un lot de 5 000 pi² (464,5 m²) et comprendrait une unité d'habitation. Il aurait une implantation au sol de 174,8 m², ce qui représente un taux d'implantation conforme de 37,6 %. Le rapport plancher/terrain (COS)

serait également conforme et se situerait à 0,599 (maximum à 0,60). Le bâtiment aurait une hauteur de 9 mètres, sur deux (2) étages, ce qui correspond au maximum permis.

Matériaux de revêtement

Le bâtiment serait recouvert de maçonnerie sur l'ensemble des murs extérieurs.

- Façade : Pierres grises de chez Rinox (Lorado) pour la majeure partie de la façade et pierres grises de chez Permacon (Lexa) pour la partie centrale;
- Murs latéraux : Les premiers mètres, à partir de la façade, seraient recouverts de pierres de chez Rinox (Lorado) alors que le reste serait recouvert de briques grises de chez Rinox (Lotis);
- Mur arrière : Briques grises de chez Rinox (Lotis);
- Autres : Afin de créer un contraste avec le revêtement de maçonnerie qui est dans les teintes de gris, les portes et fenêtres seraient de couleur noire.

Arbre

Dans un rapport préparé par la Division des édifices, des équipements et des parcs, il est requis de conserver un (1) arbre public qui se trouve devant la façade du bâtiment existant. Il s'agit d'un érable de Norvège de 60 cm de diamètre pour lequel un périmètre de protection doit être respecté.

Le règlement

En vertu de l'article 8.4 du Règlement de zonage numéro 1886, toute nouvelle construction dans le secteur de la COOP est soumise à la procédure relative à l'approbation d'un P.I.I.A.

JUSTIFICATION

Après analyse du P.I.I.A. et des exigences applicables, ce projet rencontre les objectifs et critères cités à l'article 8.4.2 du Règlement de zonage numéro 1886 relatifs à une demande de permis de construction pour un nouveau bâtiment résidentiel situé dans le secteur de la COOP.

Ainsi, la DAUSE émet un **avis favorable avec commentaire**, et ce, en considérant les éléments suivants :

- la volumétrie comporte une modulation;
- la marquise d'entrée est intégrée au reste du bâtiment;
- l'arbre public serait conservé suivant un périmètre de protection établi par la Division des édifices, des équipements et des parcs;
- les éléments architecturaux reprennent des caractéristiques communes aux bâtiments récents du secteur (ou rénovés récemment) tout en s'intégrant aux bâtiments les plus anciens notamment en ce qui concerne la présence de revêtement de pierres;
- le terrain serait recouvert, dans une proportion significative, de gazon.

La DAUSE émet le **commentaire** suivant, considérant que la propriété doit respecter des marges latérales de 1,98 mètre et de 3 mètres :

- la marge latérale la plus grande devrait se situer du côté nord afin de permettre un plus grand dégagement de l'allée véhiculaire par rapport à l'arbre public.

En conséquence, il y aurait lieu de transmettre ce P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme pour analyse et recommandation au conseil d'arrondissement.

Le P.I.I.A. a été présenté le 5 septembre 2018 au comité consultatif d'urbanisme. La recommandation de ce comité est jointe en note additionnelle au présent dossier décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conservation de l'arbre public présent devant la façade, soit un érable de Norvège de 60 cm de diamètre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement de zonage numéro 1886, chapitre 8
Le dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason JALBERT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-12

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des services aux entreprises



Dossier # : 1184871016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) – Construction d'un bâtiment résidentiel situé au 5840, rue Jarry - Lots numéros 1 123 913 et 1 122 888 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Est.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 5 septembre 2018;

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2018-16 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel multifamilial situé au 5840, rue Jarry, lots numéros 1 123 913 et 1 122 888 du cadastre du Québec, dans les zones H10-20 et H10-21.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2018-09-20 09:14

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1184871016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) – Construction d'un bâtiment résidentiel situé au 5840, rue Jarry - Lots numéros 1 123 913 et 1 122 888 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Est.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction, numéro 2018-15156, a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) pour la construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial sur un terrain formé des lots numéros 1 123 913 et 1 122 888. Le bâtiment portera le numéro civique 5840, rue Jarry et sera implanté dans les zones résidentielles H10-20 et H10-21.

À la séance du 4 juin 2018, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution numéro CA18 13 0179 approuvant le projet particulier PPCMOI 2017-04/H10-20 et H10-21 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), afin de permettre, sous certaines conditions, la construction de six (6) bâtiments résidentiels puisque l'ensemble du projet dérogeait à plusieurs dispositions normatives du Règlement de zonage numéro 1886 dont la hauteur maximale permise, le rapport plancher/terrain (C.O.S.) maximal permis et autres articles (GDD 1174871033).

En vertu des conditions contenues dans cette résolution, toute demande de permis de construction doit faire l'objet de l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et être évaluée en fonction des objectifs et critères énoncés aux articles 22 et 23 de la résolution CA18 13 0179, en plus des objectifs et critères contenus à l'article 8.1.2 du Règlement de zonage numéro 1886.

Le présent P.I.I.A. constitue la phase 2 d'un projet d'ensemble totalisant six (6) phases.

Demande de dérogations à la résolution numéro CA18 13 0179, article 6 d) - annulée

Dans la résolution citée précédemment, il est mentionné que le 5^e étage de la phase 2 doit se trouver à un minimum de 12,2 mètres (40') de la limite de propriété la plus près. Or, les requérants désiraient que deux (2) sections du mur du 5^e étage (cage d'escalier et cage d'ascenseur) soient implantées à moins de 12,2 mètres par rapport à cette limite de propriété. Une demande de dérogations mineures a donc été déposée à cet effet. Suite à la séance du CCU du 5 septembre 2018, les requérants ont modifiés leurs plans afin de rendre le projet conforme à la résolution numéro CA18 13 0179.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Résolution numéro CA18 13 0179 en date du 4 juin 2018 (1174871033) - Adoption d'une résolution - Projet particulier PPCMOI 2017-04/H10-20 et H10-21 - rue Jarry - Lots numéros 1 123 913 et 1 122 888 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Est.

DESCRIPTION

Propriété visée

Il s'agit d'un (1) lot vacant ayant été occupé par deux (2) bâtiments multifamiliaux de trois (3) étages, lesquels ont été démolis suite au permis de démolition numéro 2010-26323, émis le 18 octobre 2010 et d'un (1) lot vacant ayant été occupé par un bâtiment unifamilial qui a été démolie suite au permis 2011-26420, émis le 13 janvier 2011, le tout entre les rues Malouin et Napoléon-Desmarchais. Leur superficie est, respectivement, de 14 036,2 m² et de 407,7 m² pour un total de 14 443,9 m².

Le milieu

La propriété est située du côté sud de la rue Jarry, à l'est du boulevard Lacordaire, comprise en très grande partie dans la zone H10-20 alors que la partie du terrain donnant sur la rue Jarry est en zone H10-21. Chacune de ces zones permet les classes d'usages h1 (unifamilial), h2 (multiplex) et h3 (multifamilial). En considérant les deux (2) zones, il est permis de construire des bâtiments multifamiliaux pouvant aller jusqu'à quatre (4) étages à proximité de la rue Jarry, alors que le reste du terrain est affecté par une limite de hauteur de trois (3) étages, tel que prescrit à la grille des usages et normes de la zone H10-20. Les secteurs résidentiels avoisinants sont donc caractérisés par la présence de bâtiments de deux (2) à quatre (4) étages, allant de la maison unifamiliale aux bâtiments multifamiliaux de quatre (4) étages.

Propriétés adjacentes

Le site du projet est adjacent à plusieurs propriétés distinctes. En effet, on retrouve un bâtiment multifamilial (copropriétés), de quatre (4) étages, situé à l'angle des rues Jarry et Malouin, construit suite au permis de construction numéro 2003-23275, émis le 3 juin 2003. Juste au sud de ce bâtiment de quatre (4) étages, on retrouve une série de quatre (4) bâtiments multiplex jumelés, de deux (2) étages chacun. Toute la partie sud du site visé est bordée par un terrain occupé par des établissements dont l'usage se classe dans la catégorie d'usages c3 (commerce artériel lourd) et c2 (commerce artériel léger). Plus précisément, ce bâtiment abrite un établissement de réparation de véhicules et de vente de pièces automobiles neuves. Enfin, la partie ouest de la propriété visée est délimitée par des maisons unifamiliales de deux (2) étages, jumelées.

Espaces verts à proximité

À environ 60 mètres du site du présent projet, on retrouve le parc Delorme, lequel constitue un attrait pour les futurs occupants des bâtiments résidentiels proposés en plus de rehausser la qualité de vie du secteur environnant.

Rue Jarry

Bien qu'il n'y ait pas énormément de commerces de proximité sur la rue Jarry, entre les boulevards Lacordaire et Langelier, ces derniers sont permis. Le rehaussement de l'affluence par la réalisation de projets de forte densité, notamment le présent projet, pourrait permettre à plus de commerces de proximité de subsister.

Autoroute 40

Les abords de l'autoroute 40 constituent une nuisance en termes de bruit et de pollution au sens du plan d'urbanisme de la ville de Montréal et du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, considérant qu'il s'agit d'un tronçon du réseau routier à fort débit. Principalement en secteur d'emplois, on y retrouve, notamment, une présence marquée d'établissements de commerce lourd. Le présent projet n'est pas sur un site adjacent à l'autoroute 40, mais il est adjacent à un terrain dont une partie des activités permises sont de la classe d'usages « commerce artériel lourd ». Ainsi, une problématique de cohabitation des usages entre ce terrain et le site visé par la présente demande se pose de même qu'une attention aux contraintes occasionnées par la proximité de l'autoroute 40.

Le projet

Les requérants désirent faire approuver la construction du bâtiment résidentiel correspondant à la phase 2 d'un ensemble résidentiel accessible par une voie de circulation privée passant à l'intérieur du terrain. Il s'agit d'un bâtiment de cinq (5) étages et de 38 unités résidentielles dont l'entrée principale donne sur la rue privée au milieu du projet de six (6) phases. À cet effet, un escalier de béton est prévu ainsi qu'une rampe pour personnes à mobilité réduite. À l'avant et à l'arrière du bâtiment, des sentiers, accessibles universellement, seront aménagés afin de permettre aux piétons et aux personnes à mobilité réduite de circuler et de rejoindre le domaine public.

Volumétrie

Le bâtiment proposé comporte plusieurs décrochés permettant de moduler sa volumétrie, notamment en ce qui concerne les coins qui sont mis en évidence par des retraits et des balcons. Pour ce qui est du 5e étage, il serait implanté en retrait du mur latéral du 4e étage. Ce dernier serait construit à une distance de 6,1 mètres (20') par rapport à la limite latérale la plus près, alors que le 5e étage, tel que prescrit à l'article 6 d) de la résolution numéro CA18 13 0179, serait situé à 12,2 mètres (40') de la limite latérale.

Stationnement

En ce qui concerne les véhicules, le site est accessible par une voie de circulation qui est centrée avec la rue Comtois qui se trouve en face. Cette voie de circulation mène à une allée d'accès en plongée qui permet de rejoindre les unités de stationnement en sous-sol. Ainsi, on compte un niveau de stationnement intérieur qui totalise 42 cases. À l'extérieur, au niveau du sol, c'est 19 unités de stationnement qui sont prévues, dont quatre (4) cases réservées pour les visiteurs. Enfin, entre les phases 1 et 2, un espace extérieur, au niveau du sous-sol, compterait six (6) unités de stationnement dont deux (2) sont associées à la phase 2 selon les plans de l'architecte.

Ainsi, la phase 2 comprendrait, au total, 63 cases de stationnement, ce qui est supérieur à la norme prévue qui est de 38 cases au minimum, soit une case par unité d'habitation.

Matériaux de revêtement

Les requérants proposent différents matériaux pour les murs extérieurs et les balcons :

- Briques de couleur anthracite pour les quatre (4) premiers niveaux;
- Insertions de briques de couleur grise pâle sur la façade et l'élévation arrière;
- Panneaux architecturaux de couleur gris pâle pour le 5e étage (Panfab-couleur RAL9006);
- Insertions de panneaux architecturaux de couleur bleue en façade (Panfab);
- Panneaux architecturaux de couleur noire pour la marquise en façade (Panfab-couleur RAL9005);
- Garde-corps en verre clair.

Équipements mécaniques au toit

Le projet implique l'installation d'équipements mécaniques au toit, soit des compresseurs. Ces derniers ne devraient pas être visibles de la voie publique. À cet effet, un retrait par rapport à chacun des murs extérieurs, équivalant à minimum deux (2) fois leur hauteur mesurée par rapport à la membrane, est prévu.

Sentiers sécuritaires sur le site

Des sentiers universellement accessibles seront aménagés sur les côtés du bâtiment, en favorisant l'accès. Les requérants proposent de planter des poteaux de trois (3) pieds de hauteur, le long de ces sentiers, afin d'éclairer les passages. Cet éclairage sera dirigé vers le bas afin de minimiser la pollution lumineuse.

Végétation et plantation d'arbres

Le site devrait comprendre une variété d'espèces et une proportion significative d'arbres. En effet, l'ensemble des six (6) phases devra compter au minimum 80 arbres. La phase 2 en comptera 15, ce qui représente 19 % du nombre d'arbres exigés. De ce nombre, les requérants s'engagent à planter tout près de 50 % d'arbres à moyen et à grand déploiement.

Stationnement pour vélos

Le projet comporte l'installation de 8 unités de stationnement pour vélos pour la phase 2. Ces derniers devront se trouver près des entrées du bâtiment.

Gestion des matières résiduelles

Dans un courriel daté du 4 juillet 2018, le promoteur confirme que la collecte des matières résiduelles sera effectuée par une compagnie privée pour l'ensemble des six (6) bâtiments du projet. Pour ce faire, une salle d'entreposage de ces matières est prévue au sous-sol du bâtiment. Cette salle aurait une superficie de plancher de 20 m², ce qui correspond à une superficie suffisante selon un avis reçu de la part du Service de mise en valeur du territoire de la ville de Montréal qui estime à 0,37 m² par unité d'habitation la superficie nécessaire. Le jour des collectes, les bacs seront transportés le long d'une voie de circulation jusqu'à un endroit extérieur, identifié sur les plans, qui n'est pas visible de la voie publique.

Bilan phases 1 et 2

Considérant les deux (2) demandes de permis de construction qui ont été déposées afin de réaliser les deux (2) premières phases, l'ensemble du site compterait :

- 72 unités d'habitation (maximum permis de 275 à la résolution numéro CA18 13 0179);
- 109 unités de stationnement;
- 30 arbres.

Les requérants, désirant procéder aux travaux de construction du bâtiment de la phase 2, doivent, au préalable, obtenir l'approbation d'un P.I.I.A. en vertu des objectifs et critères de l'article 8.1.2 du Règlement de zonage numéro 1886 et de la résolution de PPCMOI numéro CA18 13 0179. Ceux-ci sont reproduits dans des tableaux en annexe.

JUSTIFICATION

Après analyse du P.I.I.A. et des exigences applicables, la DAUSE émet un **avis favorable** quant à la présente demande et ce, considérant les éléments suivants :

- l'accessibilité universelle est assurée alors qu'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite est prévue et que le site comprend des sentiers piétons du même niveau que le trottoir;
- le projet s'intègre à l'environnement bâti;
- le projet ne devrait pas affecter l'ensoleillement des propriétés adjacentes;
- une haie vive de même que des arbres seront plantés à la limite latérale afin d'assurer un degré de privauté important;
- le style architectural est sobre et épuré;
- la hauteur proposée est compatible avec le secteur environnant et respecte les objectifs de densification énoncés au plan d'urbanisme;
- le projet comprendra une variété d'espèces au niveau de la végétation;
- le projet comprendra 15 arbres, ce qui correspond à 19 % des arbres exigés pour l'ensemble du site qui totalise 6 phases;
- la végétation proposée permet de limiter les impacts éoliens tels que décrits dans l'étude d'impacts transmise par le promoteur dans le cadre de la démarche de projet particulier;
- la salle réservée pour les matières résiduelles, au sous-sol, est suffisamment grande pour les besoins estimés des résidents du bâtiment;
- le promoteur mettra en place un système de collecte privée pour l'ensemble du site;
- le revêtement extérieur respecte l'avis du CCU qui avait été formulé pour la phase 1.
- les équipements mécaniques au toit seraient en recul par rapport à tout mur extérieur de façon à ne pas être visibles de la voie publique (recul équivalant à au moins 2 fois leur hauteur mesurée par rapport à la membrane de toit);
- un système d'éclairage, sans diffusion vers le haut, est prévu le long des sentiers piétons. Le promoteur suggère des poteaux de 3 pieds de hauteur diffusant un éclairage doux;
- les unités de stationnement pour vélos, à l'extérieur, seraient situées près des entrées du bâtiment;
- des endroits sont prévus pour le ramassage des matières résiduelles sur le terrain. Ces derniers ne seront pas visibles de la voie publique.

En conséquence, il y aurait lieu de transmettre le P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme pour analyse et recommandation au conseil d'arrondissement.

Le P.I.I.A. a été présenté le 5 septembre 2018 au comité consultatif d'urbanisme. La recommandation de ce comité est jointe en note additionnelle au présent dossier décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à augmenter le verdissement dans un secteur comportant très peu d'espaces verts.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ajout de 38 unités d'habitation sur un projet d'ensemble totalisant 252 unités d'habitation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.
Règlement de zonage numéro 1886
Résolution numéro CA18 13 0179 en date du 4 juin 2018

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason JALBERT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-12

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des
services aux entreprises

**Dossier # : 1184871012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de résolution - Projet particulier PPCMOI 2018-04/C02-14 – 5650-5700, rue du Hautbois - Lot numéro 3 630 648 du cadastre du Québec – District Saint-Léonard-Est.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 5 septembre 2018.
IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un projet de résolution accordant le projet particulier PPCMOI 2018-04/C02-14 visant à permettre l'occupation du rez-de-chaussée par deux (2) nouvelles unités résidentielles au même niveau qu'un usage commercial, pour le bâtiment mixte situé aux 5650-5700, rue du Hautbois, lot numéro 3 630 648 du cadastre du Québec.

Les conditions de la résolution sont les suivantes :

CHAPITRE I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 5650-5700, rue du Hautbois, lot numéro 3 630 648 du cadastre du Québec.

CHAPITRE II AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'occupation du rez-de-chaussée par deux (2) nouvelles unités résidentielles au même niveau qu'un usage commercial, pour le bâtiment situé aux 5650-5700, rue du Hautbois, est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est notamment permis de déroger aux paragraphes a) et b) de l'article 9.7.

CHAPITRE III CONDITIONS

3. Les seuls usages commerciaux autorisés comme établissement distinct dans le bâtiment mixte sont ceux mentionnés aux paragraphes a), b), c) et h), ainsi qu'au sous-paragraphe i) du paragraphe d) et qu'au sous-paragraphe ii) du paragraphe e) de l'article 4.2.1.1 du Règlement de zonage numéro 1886, à l'exception de ceux prévus :

- a) aux sous-paragraphes ii) et ix) du paragraphe a);
- b) aux sous-paragraphes viii) et xiii) du paragraphe b).

4. Un nombre maximal de deux (2) logements est autorisé au rez-de-chaussée.

5. La superficie de plancher totale des logements autorisés au rez-de-chaussée est limitée à 2 000 pieds carrés.

6. Aucun mur d'un logement du rez-de-chaussée ne pourra être adjacent à un mur d'un établissement commercial.

7. Une demande de permis de transformation visant les modifications au bâtiment doit être déposée dans un délai de trois (3) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

CHAPITRE IV DISPOSITIONS FINALES

8. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet.

9. Les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) s'appliquent.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2018-09-20 09:12

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1184871012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de résolution - Projet particulier PPCMOI 2018-04/C02-14 – 5650-5700, rue du Hautbois - Lot numéro 3 630 648 du cadastre du Québec – District Saint-Léonard-Est.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée afin de permettre l'occupation du rez-de-chaussée d'un bâtiment mixte par deux (2) nouvelles unités résidentielles au même niveau qu'un nouvel usage commercial, dans la zone C02-14. Plus précisément, la demande vise le bâtiment situé aux 5650-5700, rue du Hautbois, lequel compte huit (8) étages et abrite une résidence pour personnes âgées. Considérant que l'article 9.7 du Règlement de zonage numéro 1886 permet l'usage résidentiel en mixité avec l'usage commercial à condition que l'usage résidentiel soit situé à un étage supérieur au premier étage et qu'il ne soit pas contigu à un usage commercial sur un même étage, le projet n'est pas conforme.

Dans la zone C02-14, l'usage résidentiel n'est autorisé que s'il est jumelé aux usages commerciaux ou communautaires. Puisque le local ayant été occupé par un « centre communautaire », au rez-de-chaussée, est aujourd'hui vacant, les requérants désirent le réaménager et louer les espaces pour des exploitants commerciaux dont, possiblement, une pharmacie. Ce faisant, l'espace commercial se trouverait contigu à l'usage résidentiel qui inclut les aires communes de la résidence pour personnes âgées.

Enfin, les requérants désirent aménager les deux (2) unités supplémentaires, au rez-de-chaussée, considérant la demande élevée pour des unités au niveau du sol par la clientèle vieillissante. L'aménagement des espaces commerciaux se ferait aussi, principalement, en lien avec les besoins des résidents du bâtiment visé, notamment en ce qui concerne leur accès par l'intérieur et le choix des usages.

Le projet comporte une dérogation à l'article 9.7 du Règlement de zonage. Il est toutefois recevable en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (2177).

La proposition a été soumise une première fois à la séance du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 juin 2018. Lors de cette séance, le CCU a recommandé de laisser le dossier à l'étude afin d'analyser les usages commerciaux qu'il serait souhaitable d'autoriser dans le projet. À la séance suivante, soit le 11 juillet 2018, le CCU a recommandé au conseil d'arrondissement d'accepter cette demande en limitant le type d'usages commerciaux

permis dans le bâtiment en plus des conditions proposées par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE). La demande a été soumise une dernière fois au CCU, à la séance du 5 septembre 2018, pendant laquelle la liste des usages commerciaux limités, pour le bâtiment, a été réévaluée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Propriété visée

Il s'agit d'un bâtiment de huit (8) étages, comptant 206 logements dans une résidence pour personnes âgées, lequel a été construit suite au permis de construction numéro 2006-24929, émis le 24 octobre 2006. À l'origine, le rez-de-chaussée comportait un local pour un « centre communautaire ». Ce local est aujourd'hui vacant. Le reste du rez-de-chaussée compte des espaces communs servant aux activités des résidents tels qu'une salle à manger, une cuisine, un salon, des bureaux administratifs et une salle d'examen médical.

Projet

Partie Est

Les requérants désirent aménager deux (2) logements dans la partie est du rez-de-chaussée. Les fenêtres, de ce côté, seraient légèrement modifiées afin de remplacer des panneaux de verre fixes par des panneaux comprenant un mécanisme d'ouverture. Ils seraient accessibles par un corridor commun, lequel mène directement à l'arrière du bâtiment où se trouve une cour aménagée. Il s'agit de deux (2) 41/2 ayant une superficie de plancher de 715 pi² et de 843 pi², comprenant deux (2) chambres à coucher, une cuisine, un salon/salle à manger, une toilette et un espace pour une laveuse/sécheuse.

Partie Ouest

La partie ouest serait aussi réaménagée afin de louer des espaces commerciaux qui représenteraient 3 015 pi² (280 m²). D'après les requérants, une partie de l'espace commercial serait occupée par une pharmacie, laquelle serait directement accessible par une porte menant au domaine public, à l'extérieur. De plus, un corridor commun permettrait aux résidents du bâtiment de rejoindre, par l'intérieur, tous les futurs locaux commerciaux. Leur nombre et leur superficie reste toutefois à déterminer.

Enfin, la partie ouest comprendrait aussi quelques espaces réaménagés, à l'usage de la résidence. En effet, des locaux pour la coiffure, l'esthétique et deux (2) salles d'activités y seraient aménagés. Vers l'arrière, une salle pour les employés de la résidence est prévue de même qu'un espace de rangement et une salle électrique.

Partie centrale

La partie centrale du rez-de-chaussée demeurerait inchangée, à l'usage de la résidence pour personnes âgées. En vertu du Règlement de zonage numéro 1886, cet espace est assimilé à un usage « résidentiel ».

Nombre d'unités de stationnement et mode d'implantation applicables à la grille des usages et normes

En vertu de la grille des usages et normes C02-14, du Règlement de zonage numéro 1886, une résidence pour personnes âgées qui possède une (1) salle communautaire et une (1) cafétéria doit compter un minimum d'une (1) case par quatre (4) logements. Or, le présent projet ne vise que le rez-de-chaussée. Le nombre d'unités de stationnement pour les

logements situés aux étages n'a donc pas à être réévalué. Pour ce qui est du rez-de-chaussée, il a été conçu avec un « centre communautaire » à l'origine. Ainsi, le nombre d'unités de stationnement requis en fonction de l'usage et de la superficie du rez-de-chaussée était de vingt-deux (22). Considérant le réaménagement du rez-de-chaussée proposé dans le présent projet, soit l'ajout de deux (2) logements et la création d'un espace commercial, ce nombre diminuerait à six (6). Aucune unité de stationnement supplémentaire n'est requise dans le cadre de la présente demande.

Dérogation créée

Le projet d'ajout de logements au rez-de-chaussée entraînerait deux (2) dérogations au Règlement de zonage numéro 1886. En effet, en vertu de l'article 9.7 de ce règlement, qui est indiqué à la grille des usages et normes C02-14, l'occupation d'un bâtiment en mixité par un usage commercial et un usage habitation n'est pas autorisé si l'usage habitation est exercé au rez-de-chaussée et si l'usage habitation est contigu, sur un même étage, à l'usage commercial.

Le projet déroge donc à l'article 9.7 paragraphes a) et b).

Règlement de zonage (Dérogation)

Norme (s) du Règlement de zonage numéro 1886	Projet	Article (s) de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)	Susceptible (s) ou non d'approbation référendaire (inclure article de la LAU)
<p>Article 9.7</p> <p>Lorsqu'indiqué à la grille des usages et normes, l'occupation d'un bâtiment principal en mixité par un usage commercial et un usage habitation est autorisé sous certaines conditions. Deux (2) d'entre elles sont les suivantes :</p> <p>a) un usage habitation doit être exercé à un étage supérieur au premier étage;</p> <p>b) un usage commercial ne peut être contigu à un usage habitation sur un même étage.</p>	<p>Le projet implique l'ajout de deux (2) logements d'une résidence pour personnes âgées, au rez-de-chaussée. L'usage résidentiel, qui comprend, notamment, les espaces communs de la résidence tels que la salle à manger et les salles d'activité, est contigu à l'usage commercial sur un même étage.</p> <p>Le projet déroge donc aux conditions a) et b) de l'article 9.7.</p>	<p>Article 113 al. 2, 3°, 20° et 22°.</p>	<p>Élément susceptible d'approbation référendaire</p> <p>Article 123 al. 3, 1°</p>

Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal

La présente demande ne va pas à l'encontre du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal notamment en ce qui concerne les grandes affectations du sol. En effet, la propriété visée par la présente demande se trouve dans une grande affectation à dominante résidentielle.

Il s'agit d'une aire dont les composantes autorisées sont les suivantes :

- Habitation
- Commerce
- Bureau
- Équipement récréatif, culturel ou institutionnel.

Plan d'urbanisme - Éléments se rapportant à l'arrondissement

Aire d'affectation - Secteur résidentiel

Aire à vocation principalement résidentielle comportant aussi des portions mixtes, notamment des rues de commerces et d'habitation.

Composantes

- Habitation
- Commerce
- Équipement collectif ou institutionnel

Densité - Secteur 23-05

- Bâti de trois (3) étages hors-sol ou plus;
- Implantation isolée;
- Taux d'implantation au sol moyen (30 % à 60 % selon l'article 9.66 du Règlement de zonage numéro 1886);
- C.O.S. maximal: 7,5

Le présent projet ne va pas à l'encontre des paramètres du plan d'urbanisme et du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, considérant que les usages prévus pour le bâtiment sont résidentiels et commerciaux.

Critères d'évaluation applicables au projet

En plus de devoir respecter les objectifs du plan d'urbanisme ainsi que les objectifs et les dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 15-073), un projet particulier (PPCMOI) faisant l'objet d'une demande d'autorisation doit être évalué en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (numéro 2177).

Un tableau d'analyse du projet en fonction des critères qui suivent est joint en annexe.

- 1° La compatibilité des occupations prévues au projet avec le milieu d'insertion;*
- 2° Les qualités d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux, le cas échéant, en vertu des objectifs et critères applicables à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévu au chapitre 8 du règlement de zonage numéro 1886;*
- 3° Les avantages des propositions d'intégration ou de démolition des constructions existantes et de celles pour la conservation ou la mise en valeur d'éléments architecturaux d'origine;*
- 4° Les avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations;*
- 5° Les impacts environnementaux du projet;*
- 6° La qualité de l'organisation fonctionnelle du projet, notamment eu égard au stationnement, aux accès, à la sécurité, à la disposition des déchets, à l'entreposage et aux espaces de chargement;*
- 6.1° L'aménagement du terrain devrait tendre à respecter le niveau du trottoir adjacent et*

assurer l'accessibilité universelle aux entrées des bâtiments;

6.2° Favoriser l'aménagement de sentiers sécuritaires, sans obstacle, bien délimités et éclairés de façon la plus directe possible entre un bâtiment et une voie publique;

7° L'intégration du projet en regard du réseau d'infrastructure existant;

8° La faisabilité du projet selon l'échéancier de réalisation prévu.

JUSTIFICATION

Après analyse, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises émet un **avis favorable, avec conditions**, à la présente demande, et ce, considérant les éléments suivants :

- le projet ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme qui prône la mixité des usages;
- les résidents auraient un accès pratique, par l'intérieur, à des espaces commerciaux qui s'ajoutent à une gamme variée de services dans le bâtiment;
- l'usage de la marche serait ainsi encouragé, et ce, en toute saison;
- l'ajout de deux (2) logements au rez-de-chaussée répondrait à une demande grandissante de la part de la clientèle;
- les deux (2) logements, de par leur localisation dans le bâtiment, ne seraient pas affectés par l'usage commercial;
- les logements créés seraient de qualité, comprenant de grandes fenêtres, un accès facile à la cour arrière et des commodités (cuisine, toilette et laveuse/sécheuse);
- le projet, dans son ensemble, fait en sorte de stimuler le mode de vie des résidents du bâtiment;
- l'ajout d'espaces commerciaux pourra aussi bénéficier à des résidents du secteur.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises propose les **conditions** suivantes :

- imposer qu'une demande de permis de transformation visant les modifications au bâtiment soit déposée dans un délai ne devant pas excéder trois (3) mois;
- limiter à 2000 pi² la superficie de plancher totale des deux (2) logements afin d'encadrer l'étendue de l'autorisation du PPCMOI;
- limiter à deux (2) le nombre de logements au rez-de-chaussée;
- imposer une « zone tampon » entre l'usage commercial et les logements du rez-de-chaussée. Cette « zone tampon » est constituée des aires communes servant aux activités des résidents comme les salles d'activité, la salle à manger, etc. Aucun mur d'un logement ne pourra être adjacent à un mur délimitant un espace commercial.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable et considère qu'il y a lieu de transmettre cette demande au comité consultatif d'urbanisme pour que celui-ci fasse ses recommandations au conseil d'arrondissement.

Le PPCMOI a été présenté le 5 septembre 2018 au comité consultatif d'urbanisme. La recommandation de ce comité est jointe en note additionnelle au présent dossier décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet répond à un des enjeux identifiés au **Plan local de développement durable 2017-2020 de l'arrondissement de Saint-Léonard**.

- La mobilité active des personnes et la sécurité des déplacements.

Il contribue aussi à l'atteinte de l'objectif 3 de ce même document.

- Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (PPCMOI) contient une disposition susceptible d'approbation référendaire, soit l'article 2 du projet de résolution.

Adoption du premier projet de résolution : 2 octobre 2018

Avis public d'une assemblée publique de consultation : 9 octobre 2018

Assemblée publique de consultation : *

Adoption du second projet de résolution : 5 novembre 2018

Avis public sur la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire : 13 novembre 2018

Adoption de la résolution : 3 décembre 2018

Processus référendaire, le cas échéant

* Le conseil d'arrondissement déléguera au secrétaire d'arrondissement le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

- Plan d'urbanisme de Montréal
- Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal
- Dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal
- Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (numéro 2177)
- Plan local de développement durable 2017-2020 de l'arrondissement de Saint-Léonard

Cette demande déroge à deux (2) éléments du Règlement de zonage numéro 1886 qui font l'objet de la présente demande en PPCMOI.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason JALBERT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-12

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1185021015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue d'événements spéciaux et adopter l'ordonnance 2144, O-5 en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (2144) afin de permettre l'occupation du domaine public, pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois d'octobre 2018.

IL EST RECOMMANDÉ:

Pour la tenue des événements spéciaux selon le calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois d'octobre 2018 en pièce jointe au sommaire décisionnel 1185021015:

D'adopter l'ordonnance numéro 2144, O-5 intitulée « Ordonnance pour autoriser l'occupation du domaine public pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois de septembre 2018 ».

D'autoriser, pour la tenue de ces événements :

- la vente d'aliments;
- la vente et consommation de boissons alcoolisées et non alcoolisées;
- l'utilisation de matériel de cuisson;
- l'utilisation de la voie publique et la fermeture temporaire de rues dans le cadre des processions ou de spectacles en plein air.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2018-09-21 09:15

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1185021015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue d'événements spéciaux et adopter l'ordonnance 2144, O-5 en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (2144) afin de permettre l'occupation du domaine public, pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois d'octobre 2018.

CONTENU

CONTEXTE

Plusieurs événements spéciaux se tiennent sur le territoire de l'arrondissement chaque année. Pour autoriser la tenue de ces événements, l'arrondissement doit adopter une ordonnance pour permettre l'occupation du domaine public et, selon le cas, autoriser la vente d'aliments, la vente et consommation de boissons alcoolisées et non alcoolisées, l'utilisation de matériel de cuisson, ainsi que l'utilisation de la voie publique et la fermeture temporaire de rues dans le cadre des processions ou de spectacles en plein air. La présentation d'événements spéciaux sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens de l'arrondissement. Ces événements gratuits contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de participer à une activité communautaire où ils peuvent se rencontrer dans un cadre convivial. Les organismes promoteurs devront se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur dans l'arrondissement.

Le calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois d'octobre 2018, incluant la date et l'heure de leur réalisation, est joint au présent sommaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le conseil doit adopter une ordonnance pour permettre l'occupation du domaine public selon l'article 2.1 du *Règlement sur l'occupation du domaine public (2144)*, pour la tenue d'événements spéciaux durant l'année 2018 selon le calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois d'octobre 2018.

Le conseil doit également autoriser, pour la tenue de ces événements :

- la vente d'aliments selon l'article article 7 i) du *Règlement concernant les parcs et les places publiques (1709)*;
- la vente et consommation de boissons alcoolisées et non alcoolisées selon l'article 7 a) et i) du *Règlement concernant les parcs et les places publiques (1709)* et selon l'article 31.3 du *Règlement concernant les nuisances (1827)*;
- l'utilisation de matériel de cuisson selon l'article 31.8 du *Règlement concernant les*

nuisances (1827);

- l'utilisation de la voie publique et la fermeture temporaire de rues dans le cadre des processions ou de spectacles en plein air selon l'article 6.1 du *Règlement pour assurer l'usage des rues et des trottoirs aux fins de leur destination et pour empêcher qu'il en soit fait un mauvais usage* (1751).

De la musique, incluant des spectacles ou des DJ, pourrait également être diffusée lors de ces événements.

JUSTIFICATION

Le conseil doit autoriser, conformément à sa réglementation, la tenue d'événements spéciaux sur son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis de l'arrondissement pour le soutien logistique à la réalisation des événements sont assumés en partie à même les budgets de fonctionnement des directions concernées. Les activités sont sous la responsabilité des organismes organisateurs des événements.

Les organismes non reconnus en vertu de la *Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Saint-Léonard* devront déboursier un montant de 45 \$ pour l'ouverture d'une demande d'événements de moins de 2 000 personnes et 65 \$ pour un événement de plus de 2 000 personnes. Ces frais d'ouverture de dossiers sont non remboursables. Ils devront également payer les frais afférents à l'organisation de leur événement au minimum quinze (15) jours avant la tenue de celui-ci à défaut de quoi, l'arrondissement ne pourra permettre la tenue de l'événement.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de pluie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie H HÉBERT, Saint-Léonard
Hugo A BÉLANGER, Saint-Léonard
Olivier LONGPRÉ, Saint-Léonard
Sylvie LABERGE, Saint-Léonard
Dominic POITRAS, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Guylaine CHAMPOUX, Saint-Léonard
Marie-Claude LAFOND, Saint-Léonard

Lecture :

Hugo A BÉLANGER, 20 septembre 2018
Marie-Claude LAFOND, 20 septembre 2018
Dominic POITRAS, 20 septembre 2018
Sylvie LABERGE, 20 septembre 2018
Guylaine CHAMPOUX, 20 septembre 2018
Olivier LONGPRÉ, 20 septembre 2018
Nathalie H HÉBERT, 20 septembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine DELISLE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-20

Steve BEAUDOIN
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1183385012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 septembre 2018.

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 septembre 2018.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2018-09-17 14:51

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1183385012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 septembre 2018.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Dépôt au conseil d'arrondissement du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 septembre 2018.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude LAFOND
Chef de division - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-12

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1187888008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des statistiques concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage - Août 2018.

IL EST RECOMMANDÉ:

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois d'août 2018

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2018-09-06 10:30

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187888008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des statistiques concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage - Août 2018.

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois d'août 2018.

En annexe les bordereaux des permis de construction et d'affichage ainsi que des certificats d'autorisation émis au cours du mois d' août 2018.

Pour des fins de statistiques, sont également soumis les documents suivants :

- Statistiques mensuelles comparatives concernant l'émission des permis de construction et d'affichage;
- Statistiques mensuelles concernant les certificats d'autorisation d'usage (selon la division de l'activité économique);
- Graphique démontrant l'évolution mensuelle et cumulative des permis de construction émis et le résultat comparatif 2017-2018 pour la même période.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude LAFOND
C/d urb.<<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-05

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des services aux entreprises



Dossier # : 1187281006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	Plan de transport
Objet :	Dépôt du bilan 2017-2018 du Plan local de déplacements de Saint-Léonard.

IL EST RECOMMANDÉ:

De prendre acte du dépôt du bilan 2017-2018 du Plan local de déplacements de l'arrondissement de Saint-Léonard.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2018-09-20 09:06

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187281006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	Plan de transport
Objet :	Dépôt du bilan 2017-2018 du Plan local de déplacements de Saint-Léonard.

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan local de déplacements (PLD) est un instrument de planification et il représente la déclinaison locale du Plan de transport de Montréal, tout en ayant une cohérence avec les autres documents de planification de l'arrondissement. Le PLD vise à évaluer les besoins en matière de déplacements sur le territoire. Il se veut également un processus qui doit tenir compte de la relation étroite entre le transport et l'aménagement du territoire, de la gestion des demandes ainsi que de l'organisation des divers modes de transport. À la suite de l'adoption du PLD en juin 2016, un premier bilan a été déposé en septembre 2017 pour rendre compte des actions mises en oeuvre en 2016-2017. Pour la deuxième année de la mise en oeuvre du PLD, un deuxième bilan a été élaboré afin de faire état des actions réalisées en 2017-2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA17 13 0223 en date du 5 septembre 2017 (1177281002) - Dépôt du bilan 2016-2017 du Plan local de déplacements de Saint-Léonard.

- Résolution numéro CA16 13 0157 en date du 6 juin 2016 (1167281003) - Adopter le Plan local de déplacements de l'arrondissement de Saint-Léonard.

DESCRIPTION

Le Plan local de déplacements est organisé en trois axes : Sécurité des déplacements et qualité de vie; Transports collectifs et actifs; Réseau routier et stationnement.

Parmi les réalisations 2017-2018, il y a entre autres la production de six (6) Plans de déplacement scolaire (PDS) pour six (6) écoles primaires avec Vélo Québec et l'octroi d'un nouveau mandat pour la réalisation des trois (3) derniers plans de déplacement scolaire pour les trois (3) dernières écoles primaires n'ayant pas de PDS à ce jour, la poursuite du remplacement des unités de support à vélo désuets dans les installations municipales, la consolidation du réseau cyclable local et le développement de nouvelles connexions avec les arrondissements limitrophes (Rosemont-La Petite-Patrie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension) ainsi que la mise aux normes de 12 intersections avec feux de circulation.

Le bilan 2017-2018 fait état des principales réalisations de la dernière année.

JUSTIFICATION

Adopté en juin 2016, le PLD a donc complété sa deuxième année de mise en oeuvre. Un deuxième bilan permet de prendre acte des actions réalisées dans la dernière année.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le PLD s'inscrit dans la démarche amorcée par l'arrondissement dans le but d'améliorer ses performances en matière d'environnement et de développement durable. Ce plan vise à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels en favorisant l'aménagement de quartiers durables et la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation. Il répond ainsi aux objectifs du Plan local de développement durable de Saint-Léonard, soit de réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie ROUSSELLE
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-18

Marie-Claude LAFOND
Chef de division urbanisme